



# Si

LES ENFANTS  
MIGRANTS  
AU QUOTIDIEN

# mineurs

Les six premiers  
numéros du supplément  
au Ligeur consacré  
aux enfants migrants

# Si mineurs

De décembre 2018 à mai 2019, le Ligueur et le CIRÉ ont uni leurs forces pour réaliser *Si mineurs*, un supplément mensuel consacré au quotidien des enfants migrants et à leur actualité.

Au fil de ces six numéros que nous rassemblons ici, nous avons voulu montrer que les enfants migrants, « si mineurs », affrontent d'autres réalités que celles que connaissent d'autres enfants en Belgique

Les questions de l'asile et de la migration sont souvent traitées en termes déshumanisants, sous l'angle de l'insécurité, voire de la menace. « Flux de migrants », gestion des frontières, de « fermeté », expulsions, « illégaux », « abuseurs »... Le sort des mineurs est très peu pris en compte, alors qu'ils subissent une politique migratoire violente, qui ajoute à leur déracinement les écueils d'une procédure angoissante, qui leur fait porter des responsabilités qui ne sont pas les leurs, qui les prive de la protection à laquelle ils ont droit, qui a de lourdes conséquences sur leur développement, sur leur santé, physique et mentale... Qui en fait des « étrangers », avant d'être des enfants.

Au travers de reportages, de témoignages, de réflexions d'expert·e·s et d'acteurs de terrain, *Si mineurs* a traité les questions de la détention d'enfants en centres fermés, de la vie de famille en exil, de l'accès à la santé et à la scolarité, du droit aux loisirs et au jeu, et de la situation des MENA, les mineurs non accompagnés dans leur parcours migratoire.

L'idée étant de rappeler que les migrants sont aussi des enfants, et de vous apporter les informations nécessaires pour réfléchir, pour agir et pour en parler avec les enfants que vous côtoyez.

Ce projet a été coordonné par :  
Martine Vandemeulebroucke  
Rédaction au fil des 6 numéros :  
Grégoire Comhaire, Pierre Jassogne,  
Julie Luong, Marie-Laetitia Mattern  
Reportage photos : Alex Garrido, Annemiek Hofer,  
Benoit Doppagne (Belga)  
Mise en page et infographies :  
Élise Debouny et Louise Laurent  
Impression : Media process

**Si** LES ENFANTS  
MIGRANTS  
AU QUOTIDIEN  
1/6

**mineurs**

## Centres fermés enfants ~~non~~ admis

Une politique inhumaine,  
coûteuse et inefficace, p.3

Bernard De Vos: « une prison  
dorée reste une prison », p.5

# Si mineurs !

SOTIETA NGO, directrice du CIRE



Si mineurs, et pourtant confrontés à des réalités qui ne sont pas celles des enfants en Belgique.

Si mineurs, et pourtant en permanence ramenés à leur nationalité étrangère, au statut administratif de leurs parents, sans bénéficier de l'approche protectrice réservée aux mineurs qui échappent à la case « étrangers ».

Les mineurs étrangers subissent de plein fouet la politique migratoire pensée pour, et adressée à des adultes. Ils doivent avancer à marche forcée dans

leur développement au gré des aléas de la situation administrative de leurs parents. Une interruption dans le contrat de travail du père ou de la mère et c'est toute la famille qui se retrouve en situation irrégulière. Une fin de séjour, ou un refus de reconnaissance du statut de réfugié et c'est toute la famille qui se retrouve en transhumance. En cas de contrôle sur leur situation administrative, la « privation de liberté » et l'enfermement derrière les barreaux concerne aussi les enfants.

Exposés à des responsabilités et des réalités qui ne devraient pas être les leurs, les mineurs étrangers doivent gérer l'exil et le déracinement avec leurs armes d'enfants. Parfois, ils portent sur leurs épaules une demande d'asile introduite en leur nom. Parfois, la maladie d'un parent est l'unique espoir pour toute la famille d'obtenir un titre de séjour. Dans de nombreux cas, de jeunes enfants accompagnent leurs parents dans les démarches avec les avocats, les autorités communales, les médecins, et les autres acteurs intervenant autour de leur situation pour faire office de traducteur. Ils doivent souvent annoncer à leurs parents que les autorités ne donnent pas de crédit à leur histoire et leur ordonnent de quitter le territoire...

Si mineurs, et pourtant jetés dans un monde où les étrangers sont triés entre bons et mauvais migrants, où ils deviennent des « indésirables », où ils ne sont plus avant tout des êtres humains, qui ont dû partir, se déraciner et tenter leur chance ailleurs.

À travers les six numéros de cette publication, fruit de la collaboration entre le CIRE et le Ligueur, nous apporterons un éclairage sur le point de vue des enfants dans la migration. On pense peu à leur sort lorsque, dans l'actualité, il est question de « flux de migrants », de gestion des frontières, de « fermeté », d'expulsion « d'illégaux »... Ils sont pourtant touchés de plein fouet. Leur vie d'enfant, leur scolarité, leur santé mentale et physique en portent les stigmates.

*Si mineurs* veut donc rappeler que les migrants sont des hommes, des femmes ET AUSSI des enfants.

La thématique choisie pour ce premier numéro est la détention en centre fermé. Une réglementation entrée en vigueur l'été dernier permet que les enfants mineurs étrangers soient enfermés dans une annexe du centre fermé 127bis parce que leurs parents ne sont pas, ou plus en situation de séjour régulière. Enfermés plusieurs semaines en vue d'une expulsion dans un pays dont ils ont la nationalité et dans lequel ils n'ont parfois jamais mis le pied, les enfants sont des détenus comme les autres, contraints de se conformer à la discipline du centre fermé et à attendre le sort que d'autres leur auront choisi. Plaine de jeux, animateurs, trompe-l'œil placé sur le grillage... les autorités assurent tout faire pour que les enfants ne ressentent pas la privation de liberté, ce qui ne convainc pas grand-monde.

Focus sur l'enfermement des enfants étrangers, dans un pays où l'intérêt supérieur de l'enfant est supposé prendre le pas sur toute mesure le concernant.

# Une politique inhumaine, coûteuse et inefficace

Depuis ce mois d'août, le gouvernement belge a décidé d'enfermer à nouveau des familles avec enfants. C'est un retour en arrière désastreux dénoncé par tous les défenseurs des droits des enfants. Il existait pourtant des alternatives mais elles ont été délibérément négligées.

Par PIERRE JASSOGNE

Voilà dix ans, la Belgique jouait le rôle de précurseur européen en ce qui concerne les alternatives à la détention des familles, avec la création, en 2008, de maisons de retour. Le cadre était certes contraignant mais les familles en séjour irrégulier disposaient d'un minimum de liberté de circulation et du suivi d'un coach pour les accompagner dans leurs démarches de retour vers leur pays d'origine.

Les maisons de retour avaient mis fin à une pratique très largement dénoncée par les défenseurs des droits des enfants : la détention des familles avec enfants en centres fermés. Entre 2004 et 2009, 2 341 enfants y ont été écroués. Avec les maisons de retour, ce sont 2 180 enfants qui ont pu être placés entre 2008 et 2016 dans les 27 unités d'habitation réparties sur le territoire. Quelques chiffres permettent aussi de montrer l'efficacité du système : en 2016, 39 % des familles qui ont séjourné dans ces maisons de retour, ont effectivement quitté le territoire, 28 % ont été libérées et 33 % s'en sont enfuies.

C'est derrière ce dernier chiffre que le Secrétaire d'État à l'asile et aux migrations, Theo Francken (N-VA), s'est retranché pour marteler que les solutions alternatives à la détention ne fonctionnaient pas, à commencer par les maisons de retour. Selon lui, trop de familles s'en échappaient. Un moyen surtout pour lui de présenter les unités fermées et la détention comme seules solutions possibles. Avec un budget conséquent à la clé : près de deux millions d'euros pour les quatre unités familiales fermées prévues pour six à huit personnes et inaugurées l'été dernier à proximité du centre 127 bis à Stenokkerzeel, contre moins de 300 000 euros pour les maisons de retour. *Les toutes nouvelles maisons familiales bénéficient en effet d'une infrastructure de qualité, d'un encadrement spécialisé pour les enfants et d'une offre*

d'accompagnement diversifiée pour leurs loisirs, relève Baudouin Van Overstraeten, directeur de JRS Belgium (Jesuit Refugee Service Belgium) qui accompagne des familles avec enfants placées en maisons de retour depuis leur création. *Il est paradoxal, à nouveau, que les efforts de l'administration pour adapter des lieux d'accueil à des familles avec enfant mineurs soient réservés au « bout de la chaîne », à savoir à des lieux d'enfermement dont les maisons de retour sont censées prévenir l'usage, dénonce-t-il encore.*

Face à cette dérive, Baudouin Van Overstraeten reste néanmoins convaincu du potentiel des maisons de retour comme alternative effective à la détention, même si un certain nombre de problèmes se posent dans leur fonctionnement actuel, faute d'un investissement digne de son enjeu, celui de respecter la dignité et les droits de l'enfant.

*Ce sont fondamentalement des lieux d'isolement. La plupart sont difficiles d'accès par*

**“ Les maisons de retour ne disposaient d'aucune infrastructure adaptée aux enfants : pas de plaine de jeux, pas de jouets ”**

Baudouin Van Overstraeten

transports en commun. Rien n'est fait pour favoriser le maintien des liens sociaux que les familles ont pu développer durant leur séjour en Belgique, à commencer par le placement fréquent dans l'autre région linguistique. *L'ouverture au monde extérieur est considérée comme une menace contre l'effectivité du trajet de retour, rappelle Baudouin Van Overstraeten.*

#### Aucun investissement dans l'intérêt des enfants

Le cadre du personnel des maisons de retour, les coaches, n'est pas non plus assez étoffé pour remplir les multiples fonctions que nécessitent un accompagnement digne de ce nom. *La fonction première des coaches comme agents de retour fait obstacle à l'instauration d'une réelle relation de confiance avec les familles, qui les perçoivent comme des représentants de l'Office des étrangers chargés avant tout de diligenter leur éloignement, ajoute Baudouin Van Overstraeten. Ces coaches ne sont pas non plus en mesure de se consacrer ni aux enfants ni à la dynamique familiale. Le plus souvent, ils ne sont d'ailleurs pas outillés pour gérer des problématiques familiales lourdes et anxiogènes. Des situations qui*

*nécessitent pourtant un soutien psycho-social donné par des professionnels de l'accompagnement des familles, comme des travailleurs sociaux ou des psychologues. Bref, des*

*personnes qui ne sont pas impliquées dans la mise en œuvre du retour forcé, continue le directeur de JRS Belgium. En dehors des coaches, aucun budget n'est disponible pour l'accompagnement*



des enfants par des éducateurs. Les maisons de retour ne disposent par ailleurs pas d'infrastructure adaptée aux enfants : pas de plaine de jeu, et à peine quelques jouets... *On assiste dès lors à ce paradoxe qu'une initiative remarquable, conçue spécialement pour améliorer le sort des enfants anciennement détenus, et qui faisait il y a dix ans la fierté de notre pays, n'a jamais investi, ni en personnel ni en infrastructure, pour prendre en compte l'intérêt spécifique des enfants. En réalité, les maisons de retour n'ont jamais reçu les moyens de leurs ambitions, déplore le directeur de JRS Belgium.*

#### Et le suivi à domicile?

À côté de ces maisons, d'autres alternatives à la détention existent comme le suivi à domicile dans le cadre d'une convention. *Les familles en séjour irrégulier, et qui sont en mesure de subvenir à leurs besoins, peuvent résider à domicile comme alternative à leur détention en se soumettant à certaines conditions et moyennant sanction en cas de leur non-respect, rappelle François De Smet, directeur du centre fédéral des Migrations, Myria. En 2016,*

Témoignage

## Une prison dorée reste une prison

**Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant, a rencontré les trois familles qui ont jusqu'à ce jour été détenues dans les « unités familiales aménagées » du centre fermé 127bis à Steenokkerzeel. Le confort, rappelle-t-il, ne change rien au caractère inacceptable de la détention des enfants.**

Par JULIE LUONG

*J'ai été en contact avec ce type d'unités une première fois il y a une dizaine d'années, alors que j'étais jeune Délégué aux droits de l'enfant, car je savais que la Belgique avait, si je puis dire, coutume de détenir des enfants pour des raisons liées aux politiques migratoires. À l'époque, beaucoup de militants s'étaient élevés contre cette idée et le Conseil de l'Europe avait déjà remis un avis très négatif. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies avait également recommandé d'arrêter cette pratique et la Cour européenne des droits de l'Homme avait condamné à plusieurs reprises la Belgique pour des pratiques inhumaines et dégradantes. Cette condamnation portait plus précisément sur les conditions de l'enfermement, jugées*

*indignes puisque les enfants étaient enfermés avec des adultes et sans le moindre confort.*

*Des structures semi-ouvertes ont alors vu le jour jusqu'à ce qu'en 2017, le gouvernement fédéral estime que celles-ci avaient mené à trop d'« échecs ». Le gouvernement a décidé de passer à la vitesse supérieure, en réinstaurant la détention, tout en organisant cette détention de manière à la rendre la moins critiquable possible. Des entités tout à fait particulières ont donc été créées, relativement bien équipées, avec un grand espace de jeu, des bâches pour empêcher de voir l'aéroport, mais aussi la possibilité d'assurer un enseignement, un soutien psychologique, etc. Bref, le gouvernement a voulu donner les apparences de quelque chose de cohérent. Mais il va de soi que ce n'est pas cohérent et qu'on a beau mettre un salon avec un grand écran télé, maintenir enfermé reste terriblement préjudiciable et traumatisant.*

#### Punis à la place des parents

*Bernard De Vos a rencontré les trois familles qui ont été jusqu'à présent détenues dans ces unités. La première fois, nous avons rencontré une gamine serbe de 6 ou 7 ans qui, lorsqu'on lui demandait comment ça allait, répondait : "mal, je me sens enfermée..." Dès que les enfants sont détenus dans ce type de structures, ils voient bien que les contacts naturels qu'ils avaient sont complètement raréfiés et qu'ils n'ont plus la liberté d'aller et venir comme ils le souhaitent. Une prison dorée reste une prison. À l'heure actuelle, aucune famille n'est détenue dans*

*l'« irréprochable » unité familiale de Steenokkerzeel. Je pense qu'au sein de la majorité même, tous les partis n'ont pas le même avis sur la création de cette institution. Certains ont signé ce document relatif à la nouvelle loi les doigts tremblants... Donc, même s'il y a plein de familles illégales sur le territoire, il n'y a pour le moment pas de familles détenues. Pour ma part, j'ai dit très sérieusement qu'il était temps de transformer ces habitations en locaux pour le 127 bis et de revenir à des conditions plus dignes, plus humaines.*

*Un reportage a récemment montré comment la première famille passée par cette unité se trouvait désormais en Serbie, dans une situation bien plus dramatique encore. On sait que dans les familles détenues, le père a souvent eu un parcours un peu particulier. Le sentiment qu'on a, c'est qu'on punit les enfants pour des faits commis par leurs parents, ce qui est absurde et contraire à leur intérêt supérieur. Bernard De Vos rappelle encore que le Conseil de l'Europe et le Comité des droits de l'enfant ont demandé à la Belgique comme à d'autres pays d'établir des lois qui interdisent la détention d'enfants pour des raisons de pratiques migratoires. Le combat est lent et constant, mais je me réjouis de voir que de nombreuses ONG et militants se retrouvent aujourd'hui autour de ce mot d'ordre : on n'enferme pas un enfant.*



Outre leur aspect carcéral, les centres fermés sont un dispositif très coûteux.

seules dix familles ont signé une convention en vue de leur accompagnement. Ces chiffres illustrent la faible utilisation de la résidence à domicile comme alternative à la détention, relève-t-il encore. Pour Myria, la mise en place de ce système d'alternative à la détention des familles souffre d'un manque budgétaire qui ne permet l'engagement d'aucun membre de personnel.

De même, diverses mesures préventives pour éviter le risque de fuite sont prévues dans un arrêté royal de 2012, comme la demande par la commune ou le fonctionnaire de l'Office des étrangers de se signaler aux autorités de façon régulière, le paiement d'une garantie financière ou la remise par les migrants d'une copie des documents permettant d'établir leur identité. Des dispositifs pourtant faciles à mettre en œuvre et peu coûteux, mais auxquels les autorités ne préfèrent pas recourir.

Comme le rappelle Myria, nombreuses sont les études qui soulignent l'inefficacité de la politique de détention en vue de réduire les flux migratoires, son coût élevé, ses conséquences dommageables sur la santé, sans parler du non-respect des droits fondamentaux. *Autant de raisons pour lesquelles des alternatives à la détention doivent être envisagées, en particulier si elles incluent un accompagnement individualisé et un soutien juridique. Il y a eu une occasion manquée par le gouvernement, en préférant investir dans ces unités fermées,* reproche encore François De Smet.

Pour Baudouin Van Overstraeten, les familles devraient à l'avenir se voir proposer dès leur arrivée sur le territoire un double accompagnement, l'un délivré par un agent de l'Office des étrangers, focalisé sur la situation de séjour (asile, regroupement familial, régularisation...) et l'autre assuré par un service indépendant, en charge du suivi social. *Ces deux intervenants doivent envisager dès le départ la 'double voie' : celle où un droit de séjour serait accordé en Belgique, et celle qui pourrait se clôturer par une décision négative et une*

*injonction de retour. Il est certain qu'un tel dispositif sera plus efficace si cette double voie est instruite dès le départ, et donc à domicile,* développe le directeur de JRS.

#### Placer l'interdiction dans la loi

Côté politique, et au-delà des alternatives à la détention, le PS souhaiterait consacrer dans la loi l'interdiction pure et simple de l'enfermement d'une famille avec enfants mineurs. *Placer cette interdiction dans la loi est un très bon moyen d'empêcher l'exécutif de créer d'autres projets comme l'aile pour familles de Steenokkerzeel. Cela obligerait l'Office des étrangers et le Secrétaire d'État à trouver d'autres solutions plus adaptées au bien-être des enfants,* explique la députée Julie Fernandez-Fernandez. Si la proposition de loi doit encore être retravaillée, elle a déjà reçu le soutien d'associations, du médiateur fédéral, des délégués aux

Droits de l'Enfant francophone et néerlandophone qui ont tous souligné la nécessité d'une telle interdiction. Mais cela sera-t-il

suffisant pour convaincre les responsables politiques? Rien n'est moins sûr dans un contexte où même des enfants nés dans notre pays et scolarisés depuis des années, restent malheureusement considérés comme des « illégaux » à expulser à n'importe quel prix. ◆

**“ Il y a une sous-utilisation de la résidence à domicile comme alternative à la détention ”**  
François De Smet



# “ Le gouvernement a un discours incohérent ”

Benoit Van Keirsbilck est directeur de « Défense des enfants international – Belgique ». À ce titre, il est en première ligne dans le combat mené par le secteur associatif, pour mettre fin à la détention d'enfants dans notre pays.

Par GRÉGOIRE COMHAIRE

**La Belgique vient d'ouvrir un centre de détention adapté aux familles en séjour illégal. Mais la détention d'enfants n'est pas nouvelle dans notre pays...**

En effet, jusqu'au milieu des années 2000, la Belgique détenait régulièrement des mineurs en séjour irrégulier, parfois plusieurs centaines par an, et dans des conditions assez épouvantables! À l'époque, il y avait encore le centre 127, en bordure de l'aéroport. Les enfants y étaient logés avec des adultes, dans des dortoirs, où ils étaient parfois témoins de violences ou de relations sexuelles entre personnes détenues. Il a fallu un intense travail de mobilisation pour que le gouvernement se décide enfin à cesser ces enfermements. Il y a eu aussi une condamnation de la Cour européenne de droits de l'Homme : le fameux « arrêt Tabitha » (du nom d'une petite fille congolaise de cinq ans, détenue pendant deux mois puis renvoyée à Kinshasa alors qu'elle tentait de rejoindre sa mère, réfugiée au Canada NDLR).

**Pourquoi est-on revenu sur cette décision?**

Le gouvernement Leterme s'était engagé à mettre fin à la détention d'enfants en trouvant des alternatives pour les familles en

attente d'expulsion. C'est ainsi que sont nées les fameuses « maisons de retour » par lesquelles sont passées de nombreuses familles. La loi prévoit qu'il n'y aura plus d'enfermement de mineur tant qu'il n'existera pas d'environnement adapté pour eux. C'est cet « environnement

**“ Ce n'est pas parce que les enfants jouent que la détention n'est pas traumatisante pour eux ”**

adapté » que le gouvernement a voulu mettre en place en créant ces unités familiales fermées près de l'aéroport de Zaventem. Le gouvernement estime en effet que les maisons de retour présentent un risque de fuite trop important pour les familles qui s'y trouvent.

**L'environnement n'est pas adapté?**

Pas du tout, non! Nous disposons de plusieurs rapports d'évaluation établis par des pédiatres et pédopsychiatres qui montrent que

la détention dans ces unités est de nature à constituer un traumatisme profond chez les enfants. Leur constat est très préoccupant. De nombreux éléments indiquent que l'on est face à un risque très grand de stress post-traumatique pour les enfants qui se retrouvent détenus dans ces unités avec leurs parents. Car même si les familles sont séparées des autres adultes, et même si on y a mis une aire de jeux, on est toujours dans un contexte carcéral, il ne faut pas l'oublier.

**Le gouvernement n'est pas d'accord avec cette analyse...**

La loi prévoit un délai d'enfermement maximum de 14 jours renouvelable une fois après évaluation de l'impact de cette détention sur les enfants. Mais l'évaluation n'est pas faite par des médecins ou des psychologues, elle est faite par des fonctionnaires de l'Office des étrangers! En ce qui concerne la



famille détenue cet été, ils ont vu les enfants jouer et en ont conclu que la détention ne posait pas de problème particulier et pouvait donc être prolongée. Mais ce n'est pas parce que des enfants jouent que la détention n'est pas traumatisante pour eux ! De plus, le Secrétaire d'Etat semble avoir une interprétation assez large des délais prévus par la loi. Pour lui, une libération de un jour, après les 28 jours, permet de détenir à nouveau la même famille pour un nouveau délai de 14 jours renouvelable une fois. Cela revient à enfermer les enfants pendant de très longues périodes.

en suspension devant le Conseil d'Etat et nous espérons obtenir un arrêt d'ici la fin 2018 ou début 2019. Pour nous, il est tout simplement impossible de concilier intérêt supérieur de l'enfant et détention. C'est ce que nous voulons démontrer devant la justice.

**Si les délais d'enfermement étaient respectés de manière stricte, l'enfermement des enfants serait-il plus acceptable pour vous ?**

Pas le moins du monde ! Notre objectif est toujours le même : faire cesser toute détention d'enfants dans le cadre de la migration.

**La Belgique est-elle le seul pays européen qui enferme des enfants ?**

Pas du tout. De nombreux pays européens le font, et dans des conditions parfois bien pires encore que chez nous. Certains pays européens refusent tout de même d'enfermer des enfants, c'est le cas notamment de l'Italie et de la Grèce. Mais dans ce pays, les familles sont parfois stationnées dans des centres situés sur des îles. Des centres dont elles peuvent sortir certes, mais sans pouvoir aller bien loin... D'une manière générale, il y a un flou juridique, au niveau européen, quant à la détention d'enfants.

**La Belgique a pourtant annoncé qu'elle signerait le fameux pacte sur la migration, que la N-VA fustige...**

Et c'est un comble, car ce texte prévoit justement que les pays signataires s'engagent à travailler afin que cesse toute détention d'enfants. Si la Belgique signe ce texte, tout en continuant à enfermer des enfants chez elle, elle délivre un message totalement incohérent au reste du monde. ♦

**“On est face à un risque très élevé de stress post-traumatique pour les enfants”**

**Les maisons de retour constituent-elles une meilleure alternative selon vous ?**

Elles pourraient éventuellement l'être, si toute la procédure n'était pas aussi inéquitable. Mais même si le gouvernement prétend le contraire, et même si la situation est différente des centres fermés, la maison de retour constitue tout de même une forme de détention.

**De quels moyens juridiques disposez-vous pour faire cesser cette situation ?**

Nous avons tenté de contester la loi devant le Conseil constitutionnel mais nous n'avons pas obtenu gain de cause. Nous avons également introduit un recours

 pour agir

**“On n'enferme pas un enfant. Point”**



L'enfermement d'enfants ne peut jamais être une solution, c'est l'objet de la campagne « **On n'enferme pas un enfant. Point.** », lancée en juin 2017 par la plateforme Mineurs en exil et UNICEF, en collaboration avec 5

autres organisations. Son but ? **Informé, sensibiliser** la population à la détention d'enfants pour des raisons migratoires et **faire pression** auprès des gouvernements pour qu'ils mettent un terme immédiat à cette pratique. À l'heure actuelle, 325 organisations soutiennent la campagne et la pétition compte des milliers de signataires. (M.L.M)

Rendez-vous sur [www.onnenfermepasunenfant.be](http://www.onnenfermepasunenfant.be) pour en savoir plus.

 à voir

**The invisible people, on migration and detention politics**



À travers une sélection de films, d'interviews, de livres et de débats, l'exposition *The invisible people, on migration and detention politics* réalisée par Michel Lorand, fait l'état des lieux de la migration et de nos politiques migratoires européennes, notamment en matière de détention. Constat d'échec, réflexions, alternatives... cette exposition veut déconstruire certains discours et changer notre regard sur la migration, en observant l'actualité au regard de l'histoire. (M.L.M)

observant l'actualité au regard de l'histoire. (M.L.M)

À découvrir à la CINEMATEK du 18 décembre 2018 au 17 février 2019.

**Si mineurs** LES ENFANTS MIGRANTS AU QUOTIDIEN 2/6



**L'école, passerelle essentielle**

L'école en temps d'exil, p.11

Ces élèves qui ont le feu sacré, p.15

# Le droit à l'éducation : une évidence mais...

BENOIT VAN KEIRSBILCK, directeur de « Défense des enfants international Belgique »



*Je n'aime pas la violence de la guerre. Les enfants ont toujours peur d'aller à l'école parce qu'il y a la guerre, témoignait une jeune fille de 15 ans, originaire de Syrie, dans le cadre d'un projet « Les enfants migrants et réfugiés en Belgique prennent la parole » initié par l'UNICEF Belgique.*

C'est une évidence : l'éducation est un droit fondamental. Encore plus pour les enfants en demande de protection internationale, pour qui

c'est un facteur clé d'intégration et de préparation de leur avenir. La majorité de ces enfants en sont d'ailleurs bien conscients ; ils s'investissent dans leur scolarité et font des progrès rapides. Ils aiment l'école et font preuve d'une motivation hors du commun.

La Belgique l'a d'ailleurs bien compris puisque des classes d'accueil pour primo-arrivants existent depuis longtemps (OKAN du côté flamand, DASPA du côté francophone) et le droit à la scolarité est garanti (parfois de manière trop restrictive<sup>1</sup>), indépendamment du statut migratoire, même pour les enfants « sans papiers ».

Ces enfants voient dans l'école un lieu d'apprentissage, certes, mais aussi de rencontres, d'échanges, de création de liens, de rupture de l'isolement. Ce n'est pas si différent des autres enfants. Mais leur contexte de vie, leur histoire personnelle, leur besoin de se reconstruire, de stabilité et de repères, de comprendre leur nouvel environnement de vie, donnent une dimension particulière à la fréquentation de l'école.

Pourtant, les procédures de séjour auxquels ces enfants et leurs parents sont confrontés, l'incertitude des perspectives d'avenir et les obstacles financiers, administratifs, culturels ou pratiques (transport, par exemple) rendent l'exercice de ce droit aléatoire. Certains enfants ou familles doivent régulièrement changer de centre d'accueil, et donc d'école, en fonction de l'évolution de leur procédure, au détriment de leur besoin de stabilité, de sécurité et de continuité. Ils vivent dans un stress permanent.

L'école devrait être un sanctuaire. En particulier pour tous ces enfants qui ont connu la guerre avec parfois même des attaques sur leur école, qui ont subi de nombreuses formes de traumatismes, y compris pendant leur trajet migratoire. Mais l'actualité montre que ce n'est pas toujours le cas dans notre pays ; les jeunes migrants sont séparés des autres enfants dans ces classes d'accueil, ce qui ne facilite pas leur intégration mais crée une distance, du rejet ou de la discrimination. L'exemple le plus marquant étant cette école en Flandre où un groupe d'élèves a créé un groupe secret sur Facebook qui visait à attaquer les élèves fréquentant l'OKAN !

Malgré tout, la majorité des enfants migrants aiment l'école. Elle les aide à se (re)construire. Et c'est ce qu'il faut garantir à chacun d'entre eux.

1. Voir le Memorandum de la Plate-forme Mineurs en exil en vue des élections du 26 mai 2019, sur [www.mineursenexil.be](http://www.mineursenexil.be)

# L'école en temps d'exil

Parmi les milliers de migrants arrivant dans notre pays, on trouve de nombreuses familles avec enfants. Pour ces enfants aussi, l'école est obligatoire. Le droit à la scolarité s'applique, quel que soit le statut administratif des parents. Vecteur d'intégration, la scolarité n'est pas forcément un parcours dénué d'embuche pour l'enfant migrant.

Par GRÉGOIRE COMHAIRE

Ils sont des dizaines de milliers à arriver chaque année dans notre pays. Certains fuient la guerre ou des persécutions de toutes sortes. D'autres sont simplement en quête d'une vie meilleure. Le voyage qui les a mené jusqu'ici a parfois été périlleux. Le parcours pour obtenir des papiers ne l'est pas moins !

Demandeurs d'asile, migrants... Quelle que soit leur histoire, ces hommes et ces femmes ont en commun l'exil et la difficulté de repartir de zéro dans un pays étranger dont ils ignorent le plus souvent la langue et les coutumes. Certains arrivent chez nous en famille avec des enfants. Pour ces derniers, l'intégration passe en partie par l'école, un lieu d'apprentissage et de socialisation fondamentale.

Si les règles qui régissent l'accès au territoire relèvent de la souveraineté des États, la scolarité – elle – est un droit fondamental pour chaque enfant. Il est garanti comme tel par plusieurs conventions internationales. Quelle que soit la situation administrative des parents, l'enfant migrant est donc soumis à l'école obligatoire et bénéficie du droit à l'inscription dans un établissement scolaire comme n'importe quel autre enfant belge.

## Classes passerelles

Pour aider à l'intégration des enfants primo-arrivants, un décret de 2012 a mis en place des dispositifs d'accueil et de scolarisation spécifiques : les DASPA. Pour pouvoir y être admis, il faut être âgé de moins de 18 ans et se trouver en Belgique depuis moins d'un an. Les « Daspa » sont des classes passerelles, organisées au niveau fondamental et au niveau secondaire, où l'élève peut être scolarisé pour une durée de 18 mois maximum.

D'après les chiffres fournis par la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y aurait actuellement 36 Daspa dans l'enseignement fondamental et 43 dans l'enseignement secondaire, scolarisant respectivement 444 et 1621 élèves.

Dans les couloirs de l'Institut Saint Jean-Baptiste-Sainte Trinité à Bruxelles.

Les élèves sont repartis en différentes classes, en fonction de leur niveau d'alphabétisation et de leur bagage scolaire. Au Daspa du campus Saint-Jean de Molenbeek, par exemple, quatre classes sont actuellement organisées pour environ 50 élèves. Chaque classe correspond à un niveau qui commence à « aucun bagage scolaire ».

*L'âge des élèves, et l'homogénéité du groupe, peuvent considérablement varier d'une année à l'autre,* explique Charlotte Bellière, professeur au Daspa du Campus Saint-Jean. En classe d'alphabétisation par



Témoignage

## Une école qui respecte le rythme et l'histoire de l'enfant



Ils s'appellent Thomas, Gustavo ou Leonardo<sup>1</sup>. Ils viennent du monde entier : du Portugal, tout proche, au Ghana, en passant par le Brésil ou la Moldavie. Ils font partie d'une des trois classes DASPA (dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants) de l'Institut Saint Jean-Baptiste-Sainte Trinité à Bruxelles.

Par PIERRE JASSOGNE

Marine Warnand, l'enseignante, appelle les élèves les uns après les autres au tableau pour compléter la liste des ingrédients de la soupe au potiron. Outre le vocabulaire, l'objectif est d'apprendre l'usage de l'impératif. Leonardo, 16 ans, originaire de Porto, est le premier à s'y coller. L'adolescent est arrivé en septembre dernier en Belgique. En quelques mois à peine, il a fait d'énormes progrès en français. *Ce n'est pas très facile.*

*Surtout la conjugaison, reconnaît-il. Avant de venir, je ne connaissais aucun mot. J'ai tout découvert grâce à ces cours. Les exercices sont adaptés à nos besoins pour maîtriser les règles du français rapidement.* À ses côtés, il y a le jeune Thomas, 13 ans. Originaire du Ghana, le garçon est arrivé dans la classe à la rentrée. Lui non plus ne connaissait pas le français avant de venir. *Chaque élève avance à son rythme, et c'est très bien. Comme la classe compte des enfants de tous les âges, on peut s'aider les uns les autres, en fonction de nos capacités*

exemple, il y a des élèves de 12 à 18 ans. Dans la classe supérieure, le groupe est plus homogène au niveau des âges.

Le profil et l'histoire personnelle des élèves varient

également considérablement. Dans chacune des classes, on trouve beaucoup de nationalités différentes : des jeunes Roumains, des Afghans, des Africains, sans oublier les Syriens... Leur arrivée, au plus fort de la crise des migrants, a bouleversé les enseignants. *On a vu arriver des fantômes en classe* raconte Charlotte Bellière. *Le traumatisme qu'ils avaient vécu était tel qu'il était quasiment impossible de leur apprendre quoi que ce soit au début.* L'équipe pédagogique a dû s'adapter. Tout est souvent affaire d'adaptation d'ailleurs, surtout quand on est loin de toute structure adéquate pour faire face à ce type de situation.

### À l'école du village

Quand il n'y a pas assez d'élèves pour mettre sur pied un Daspa, les enfants primo-arrivants sont intégrés dans les classes

**“ On voit des élèves s'endormir en classe parce qu'ils vivent nombreux dans des espaces minuscules ”**  
Julie Dock Gadisseur

d'accueil pour demandeurs d'asile. Le centre en accueille une quarantaine. Essentiellement des familles avec enfants, lesquels sont scolarisés dans la petite école du village, un modeste établissement du réseau libre qui compte à peine 70 enfants : 30 en maternelles et 40 en primaire.

*On avait chaque année 3 ou 4 enfants venus du centre,* raconte Dominique Bastogne, institutrice à l'école du village d'Érezée jusqu'à sa retraite en 2016. Des enfants de passage, qui ne restent généralement que quelques mois, le temps que la procédure d'asile de la famille soit examinée par le CGRA, à Bruxelles. Au début, les procédures étaient beaucoup plus longues. Les enfants restaient parfois pendant plusieurs années scolaires. *On a jamais vraiment été outillé pour les accueillir,* raconte-t-elle. Pas de formation en français langue étrangère. Pas de formation pédagogique spécifique pour encadrer ces enfants. *On s'est toujours débrouillé comme on le pouvait. Et le plus souvent, ça s'est très bien passé.*

Parmi tous les enfants passés par l'école, Dominique Bastogne se souvient d'un cas en particulier. Une petite fille congolaise, débarquée à Érezée à l'âge de cinq ans en compagnie d'une tante. *On a vite compris qu'il s'agissait d'un enfant passeport (une petite fille volée*

*et de nos connaissances. Et pas seulement en français. On apprend aussi les bases en mathématiques ou en sciences. Il y a même un cours sur la citoyenneté et la Belgique. Tout cela est très utile.*

### Penser à l'avenir, aux futures études

*C'est important de venir dans une telle classe, même si ce n'est pas toujours facile de se mettre à niveau. Il faut beaucoup travailler, mais cela nous permettra de rejoindre d'ici quelques mois une classe de secondaire comme n'importe quel enfant,* confie Gustavo, 13 ans et originaire du Brésil. Comme Leonardo et Thomas, il suit les cours depuis septembre. *Sans cet accompagnement, je serais tout à fait perdu.* Un témoignage qui reviendra fréquemment dans la bouche des différents élèves de la classe. *C'est vraiment une aide précieuse pour continuer d'avoir confiance en nous alors qu'on débarque dans un pays étranger, sans connaître sa langue,* ajoute Leonardo. *Cela permet même de penser à l'avenir, à de futures études,* poursuit l'adolescent qui rêve de devenir informaticien.

Voilà quelques mois encore, Bogdan était sur les bancs de cette classe. Ce jeune garçon de 15 ans, originaire de Moldavie, est désormais en troisième secondaire. *Je viens me perfectionner avec les autres élèves quand je n'ai pas cours. Si j'avais été dans une classe normale dès mon arrivée en Belgique, je n'aurais rien compris et sans doute, sans cette aide, j'aurais été poussé à l'échec. Dans cette classe, j'ai énormément appris, et très vite. Puis, je*

*me retrouve avec des enfants du monde entier, ce qui permet d'ouvrir ses horizons,* raconte-t-il.

Si le dispositif rencontre un tel enthousiasme auprès des élèves, il est également de mise auprès de leur enseignante, Marine Warnand. Depuis la mise en place du Daspa en 2012 au sein de l'école, trois niveaux d'enseignement pour accompagner les primo-arrivants sont prévus : le premier est destiné à l'apprentissage des bases en français, les deux autres préparent les jeunes à rejoindre les classes des niveaux inférieurs ou supérieurs de l'enseignement secondaire. En tout, une quarantaine d'enfants sont accompagnés. *Un tel cadre permet de prendre le temps de répondre aux besoins des élèves, en les suivant à leur rythme dans l'acquisition des savoirs,* explique Marine Warnand. *L'objectif premier étant de donner à l'enfant les bases du français à l'écrit et à l'oral pour suivre les cours normalement à la fin du dispositif dont la durée peut varier d'un enfant à un autre, entre quelques semaines et plusieurs mois.* Aux yeux de l'enseignante l'avantage du Daspa est que l'élève se sent véritablement accueilli. *C'est très important de l'intégrer dans une structure scolaire qui respecte son parcours, son histoire, ses difficultés.*

1. Les prénoms ont été modifiés







pour faciliter le passage en Belgique d'un adulte). Cette fillette avait manifestement grandi dans la rue. Elle a mis du temps à comprendre qu'elle était en sécurité ici et au début, elle volait tout ce qu'elle trouvait autour d'elle. Quand elle a finalement compris que personne ne lui voulait de mal, elle a radicalement changé. Cette histoire nous a tous beaucoup touchés.

Si certains enfants ont connu la guerre, ou ont été témoins d'événements atroces avant leur arrivée en

Belgique, les enseignants sont peu au courant de ces choses là. Parfois, on voit passer un dessin qui nous interpelle. Mais généralement, on ne connaît pas vraiment leur histoire personnelle, poursuit

Dominique Bastogne. Les enfants migrants n'ont d'ailleurs pas le monopole des histoires tragiques. Parmi les élèves belges, il y a parfois des enfants maltraités, ou abandonnés. Dans cette région où tout le monde se connaît, les enseignants sont plus facilement au courant de ces histoires-là.

D'une manière générale, la présence du centre a été un plus pour notre école, pense Dominique Bastogne. Pour les enfants du village, la confrontation avec d'autres cultures est une richesse. Et à cet âge-là, on ne pose pas trop de questions sur l'origine. Le mélange entre les enfants s'opère très bien. Le départ de ces camarades de passage donne parfois lieu à des adieux déchirants. Surtout quand il a lieu à la suite d'un refus de demande d'asile. Partout en Belgique, il arrive régulièrement que des enfants se retrouvent sans-papiers au cours de leur scolarité.

### De la scolarité à la clandestinité

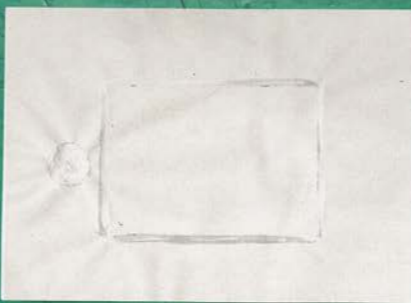
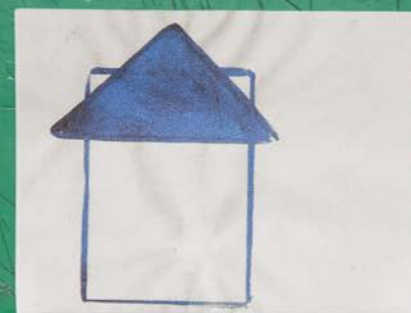
Si le droit à la scolarité perdure lorsqu'on est sous le coup d'un ordre de quitter le territoire, l'école n'est pas pour autant un havre de paix pour l'élève sans papiers. Tant que l'enfant est mineur, les frais de scolarité sont pris en charge, explique Julie Dock Gadisseur, enseignante au Daspa du campus Saint-Jean. Mais dès qu'il atteint 18 ans, il doit payer un minerval de plusieurs centaines d'euros s'il veut poursuivre sa scolarité.

La situation se produit fréquemment. Beaucoup d'élèves sans-papiers sont ainsi contraints d'abandonner leur scolarité avant terme faute de titre de séjour. L'imbroglio administratif dans lequel se trouve leur famille a souvent un impact considérable sur leur scolarité. La précarité de leur situation aussi. Les enseignants sont en première ligne pour en faire le constat. On voit des élèves qui s'endorment en classe, parce qu'ils vivent nombreux dans des espaces minuscules où ils ne peuvent pas se reposer. Régulariser sa situation relève souvent du parcours du combattant. La précarité d'une situation de clandestinité empêche ces enfants d'avoir une scolarité sereine.

Pour l'heure, le personnel des Daspa craint de voir ces classes passerelles fermées par le pouvoir politique. Le projet d'intégrer directement les enfants primo-arrivants dans les classes traditionnelles est dans les tiroirs. Nombreux sont pourtant les élèves qui après 18 mois vécus en Daspa, éprouvent de grandes difficultés à poursuivre une scolarité normale, tant le temps passé dans ces sas de décompression est court. ◆

**“ Avec les enfants syriens on a vu arriver des fantômes en classe ”**

Charlotte Bellière



Ces cartons sont utilisés par les élèves de la Petite École pour exprimer leur état d'esprit (Je suis en colère - J'ai envie d'être à la maison - Je suis content qu'on soit ensemble - J'ai envie de dormir).

Située à Bruxelles et à Molenbeek, la Petite École est un lieu d'accueil entre l'arrivée en Belgique et l'école pour les enfants réfugiés entre 6 et 14 ans. L'objectif est de permettre à des enfants traumatisés par l'exil d'entamer un parcours scolaire apaisé en leur donnant confiance et en leur apprenant à vivre ensemble.

# “ Certains gosses ont le feu sacré ”

**L'Institut Saint-Laurent accueille aujourd'hui quelque 40 élèves DASPA. Pratiquement, comment travaillez-vous ?**

Les élèves sont répartis en trois



classes, selon leur niveau de français. L'objectif est de favoriser leur intégration dans une classe traditionnelle. Normalement, le DASPA comporte des heures de français, de mathé-

matique, d'histoire et de géographie, mais en réalité, tout devient un cours de français. Il faut d'abord apprendre à prononcer un « o » ou un « u » avant de faire de la géo... Depuis que nous sommes passés de 10 à 40 élèves, en devenant école siège (ndlr : une école siège a la possibilité de déléguer l'organisation d'une classe à un autre établissement), nous avons développé autant que possible le travail en équipe, avec plusieurs professeurs qui interviennent dans les différentes classes. À plusieurs moments de l'année, on se réunit, on discute. Jamais une décision n'est prise de manière unilatérale. Ce travail de coordination est essentiel pour les élèves, mais aussi pour les professeurs.

**Être demandeur d'asile, avoir moins de dix-huit ans... Comment les jeunes correspondant aux critères DASPA arrivent-ils jusqu'à vous ?**

Ce sont des jeunes qui peuvent être en centre d'accueil mais qui sont parfois isolés, en autonomie ou quasi autonomie. Certains viennent amenés par un tuteur, une personne référente, mais parfois aussi par un voisin. Ils doivent être demandeurs d'asile, mais comme on le sait, les critères en vigueur sont en Belgique soumis à de fréquentes modifications...

**Ces jeunes peuvent intégrer le dispositif pour une durée de 12 à 18 mois maximum. Que se passe-t-il ensuite ?**

Quand ils arrivent au bout du parcours, ils doivent intégrer une classe traditionnelle. Mais leur niveau de français ne leur permet en réalité jamais d'intégrer une classe qui correspondrait à leur âge... Et il est évidemment très compliqué d'envoyer un Afghan de 18 ans et demi dans une classe de première secondaire. Saint-Laurent est une école technique et professionnelle, mais cela ne rend pas les choses plus abordables. Si vous mettez un gamin devant une machine dangereuse

Charles Wauters est coordinateur des classes DASPA (dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants) à l'Institut Saint-Laurent de Liège. Au-delà de la diversité des élèves, il pointe la nécessaire réflexion sur l'apprentissage coordonné du français, mais aussi sur l'« après » DASPA.

Par JULIE LUONG

**“ Nous devons comprendre que certains veulent s'en sortir autrement qu'avec un diplôme ”**

**Ces jeunes ont-ils des projets d'avenir ?**

Certains arrivent sans projet, en étant assez défaitistes par rapport à leur futur. D'autres, au contraire, arrivent avec une idée préconçue, généralement celle que leurs parents leur ont mise en tête. Une jeune fille, par exemple, veut devenir pharmacienne dans un délai de 4 à 5 ans, alors qu'elle arrive avec un bagage en français de niveau 3e primaire... Moi, je dois lui expliquer que c'est rigoureusement impossible dans ce délai, pendant

que son père, qui ne comprend pas un mot de français, est assis à côté d'elle et n'en démord pas. D'autres ont la chance de ne pas s'être vu imposer dès le départ une telle trajectoire et se donnent les moyens de se voir évoluer, d'observer, de peser le pour et le contre. Ce sont les cas qui me rendent le plus optimiste. Au sein des DASPA, nous accueillons des gamins et des gamines qui relèvent clairement du général. On le voit dans leurs yeux, dans leur manière de comprendre. Et ce sont des gosses qui en veulent : beaucoup ont vu des choses horribles et certains ont le feu sacré. Avec un moteur comme celui-là, on peut déplacer des montagnes. Mais nous avons aussi des jeunes de 17 ou 18 ans, qui ont un niveau de français proche du zéro et qui savent très bien que la nécessité de leur intégration en Belgique ou en Europe ne passe pas par l'école. Il y a aussi ceux qui viennent parce qu'on les oblige, parce que l'obtention de leurs papiers dépend de cette scolarisation : ils viennent cachetonner,

ils le savent et on le sait. Or, c'est aussi une dimension essentielle dans notre boulot : être capable de réfléchir autrement qu'avec nos schémas habituels, comprendre qu'ils veulent s'en sortir autrement qu'avec un bon diplôme.

**Quelles sont, à votre avis, les principales limites du dispositif ?**  
La pire chose qui puisse arriver, c'est qu'on accueille les migrants et qu'on ne s'en occupe pas. Le DASPA, c'est déjà une réponse et c'est bien. Mais je pense qu'il y aurait intérêt à créer une école de français unique. Il y a quelques années, nous travaillions avec des populations socio-économiquement très défavorisées. Mais en très peu de temps, le problème des primo-arrivants a pris toute la place. Or il y a quelque chose d'absurde à proposer un cours de français pour Afghans, l'autre pour Sérésiens défavorisés et un troisième pour Rwandais, simplement parce qu'ils n'entrent pas dans les mêmes critères.

**“Pour enseigner dans un Daspa, il faut de la bienveillance puissance mille”**

**Quelles sont les qualités essentielles pour enseigner en DASPA ?**

Il faut de la bienveillance puissance mille. Il faut de l'amour. Nous avons une immense responsabilité, car la plupart des élèves ont été confrontés à des rapports hiérarchiques extrêmement violents : un passeur, un douanier, etc. Il faut leur montrer qu'ici, on est dans autre chose : que ce n'est pas parce qu'on leur apprend la langue qu'ils doivent nous renvoyer la peur. L'autre nécessité, c'est la douceur. Quand je recadre un élève, je sais que j'ai un délai de trois à quatre minutes maximum pour aller le rechercher avec de la douceur, sinon je le perds. ◆

Les punaises sur la carte indiquent les différents pays dont sont originaires les élèves Daspa de l'Institut Saint Jean-Baptiste-Sainte Trinité à Bruxelles.



**Si mineurs**  
LES ENFANTS MIGRANTS AU QUOTIDIEN  
3/6

**Un droit à la santé en grande souffrance**

Becky attend qu'il y ait urgence pour se soigner, p.20

Le Centre Ulysse veut soigner les blessures d'exil des ados, p.23

# La santé des enfants migrants, qui en a cure ?

PIERRE VERBEEREN,  
directeur de Médecins du Monde



Au Hub humanitaire, à la Gare du Nord de Bruxelles, nous avons ouvert un espace de parole pour les femmes migrantes. Ce n'est pas un planning familial, juste un espace de parole. Pourtant, 24 % des femmes qui s'y rendent sont enceintes et 10 % y demandent une interruption volontaire de grossesse. Près d'une femme sur deux reconnaît avoir subi des violences sexuelles. Toutes ces grossesses ne sont pas le fruit du viol, mais la santé de l'enfant migrant commence trop souvent

de façon violente, non désirée, ou désirée dans des circonstances difficiles. Les futures mamans censurent leur besoin d'accompagnement de leur grossesse parce qu'elles n'en connaissent pas le fonctionnement : l'ONE pour les Francophones, Kind & Gezin pour les Néerlandophones... et qui pour les migrantes ? Elles ne demandent l'aide médicale urgente que trop tard et se présentent souvent à l'hôpital pour accoucher sans avoir vu un médecin durant la grossesse. Et l'enfant qui va naître, va naître à ce monde-là : un monde inhospitalier, complexe, plutôt bien fait pour ceux qui sont IN, impénétrable pour ceux qui sont OUT, migrants ou exclus.

Et de ceux-là, en réalité, nos institutions n'en ont cure.

Comme elles n'en ont cure des femmes dites Roms dans la rue qui mendient avec leurs enfants : c'est normal, ce sont des Roms. Comme elles n'en ont cure de ces adolescentes qui accouchent à 14 ans alors que la loi impose qu'on signale toutes les grossesses précoces aux services de protection de la jeunesse. Comme elles n'en ont cure des mineurs étrangers non accompagnés qui, arrêtés par la police au gré des contrôles d'identité, sont relâchés dans la nature alors qu'ils devraient être confiés à un tuteur. Comme elles n'en ont cure de leur mettre un casque acoustique sur les oreilles pour qu'ils n'entendent pas trop les avions qui décollent au-dessus de leur tête dans la prison de Steenokkerzeel où ils sont enfermés.

Les enfants migrants ne les préoccupent pas. Alors, se préoccuper de leur santé, voyez-vous...

On voudrait qu'ils soient majeurs au plus vite, pour les mettre dans un avion et au revoir. Pour cela, la Belgique émet systématiquement un doute sur l'âge des jeunes, et exige un test osseux : on infligera alors au jeune trois expositions aux rayons X pour un protocole contesté sur le plan scientifique (une marge d'erreur de 2 à 5 ans).

Non, vraiment, la santé des enfants migrants n'est pas un sujet. Si c'en était un, on mobiliserait tout ce que notre bon pays compte de capacités, on sonnerait l'hallali pour mettre un terme aux souffrances qu'on leur inflige. On se gausserait de slogans du style « zéro exclusion d'enfant migrant », comme on se congratule de « zéro déchet ».

On se souviendrait que, si sauver le monde est difficile, sauver la vie d'une personne est à portée de main. Et dans le plus grand silence, quelques citoyens et quelques rares services créent quelques bulles de bonheur, quelques soins qui permettront à quelques enfants migrants de se dire qu'ils valent quelque chose pour construire quelque chose.

# L'aide médicale pour les sans-papiers : un dispositif grippé

L'accès aux soins de santé est très limité pour les personnes en séjour illégal. Les enfants sont les premières victimes de cette situation. Parmi les enfants migrants, nombreux sont ceux qui portent un traumatisme lié à leur exil.

Par GRÉGOIRE COMHAIRE

Tomber malade n'est jamais une partie de plaisir. Fréquenter les hôpitaux l'est encore moins. Mais quand on est – comme tout Belge, ou presque – couvert par la Sécurité sociale, on peut espérer une prise en charge efficace par des médecins compétents, ainsi qu'une facture modérée, au bout du compte, pour les prestations et les examens réalisés.

La création de l'assurance maladie – via les mutuelles – a permis le développement d'un système de soins de santé performant et abordable, pour tous. Pour être couvert, il faut cotiser. Chaque travailleur – salarié, indépendant ou fonctionnaire – verse, pour ce faire, une partie de ses revenus à la Sécurité sociale. Les employeurs cotisent aussi, via les charges patronales.

Mais quand on est sans-papiers, on évolue en dehors du système légal. Pas de contrat de travail donc pas de cotisation et pas de sécurité sociale. En cas de pépin de santé, il ne reste que l'aide médicale urgente (AMU).

Un dispositif réservé aux personnes en séjour irrégulier, qui se caractérise par une certaine lourdeur administrative. Une lourdeur dont sont parfois victimes les enfants migrants en demande de soins.

Cette mère de deux jeunes enfants a peur de se faire arrêter quand elle va chez le médecin.

## Un dernier recours

Le dispositif de l'aide médicale urgente s'adresse à toute personne en séjour irrégulier sur le territoire belge. Pour y avoir droit, il faut s'adresser à son CPAS de référence. Mais il faut surtout que le caractère urgent de l'intervention soit attesté par un médecin et ne dépendre d'aucun autre organisme ou personne de référence. L'aide médicale urgente n'est valable qu'en dernier recours pour les personnes nécessitant des soins, qu'ils soient préventifs ou curatifs.

Avant d'intervenir, le CPAS doit procéder à une enquête sociale pour déterminer s'il agit bien en dernier recours explique Stéphanie Jassogne, de l'asbl Médimmigrant. Chez les personnes sans-papiers arrivées en Belgique avec un visa touristique qui a expiré, par exemple, il y a souvent un garant qui s'est engagé à prendre en charge la personne pendant une durée de deux ans. Le CPAS n'agit donc pas en dernier recours. Et s'il décide quand même d'engager des dépenses pour les soins médicaux du patient sans-papiers, il devra ensuite se retourner contre la personne garante pour se faire rembourser. Ce sont des procédures très lourdes.

Chaque cas particulier fait donc l'objet d'une enquête sociale qui peut durer plusieurs semaines. Pour soigner une grippe, c'est généralement beaucoup trop long! Or, si le patient se rend aux urgences, il sera refoulé parce qu'il n'y a pas d'urgence vitale. Paradoxalement, l'accès aux soins est donc plus simple pour les problèmes de santé graves que pour les problèmes plus bénins. Une situation qui touche autant les enfants que leurs parents, même si pour les enfants, médecins et services sociaux sont souvent plus enclins à trouver des solutions rapides, estime Stéphanie Jassogne.

De notre point de vue, l'Aide médicale est un bon système au niveau légal. C'est son application qui pose parfois problème. D'autant que le gouvernement entend réformer le système pour rendre l'accès à l'aide médicale urgente encore plus restrictif. Il se base sur un rapport établi par la Caisse auxiliaire d'assurance maladie invalidité (CAAMI) qui fait état d'abus du système. Une analyse que ne partagent pas du tout le Centre fédéral d'expertise en soins de santé (KCE) et les acteurs de terrain. Pour eux, au contraire, on a plutôt affaire à un accès très incertain aux soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier. Entre 10 et 20 % d'entre elles ont eu accès à l'AMU alors qu'elles y avaient droit. L'AMU ne représente d'ailleurs que 0,2 % des dépenses totales de sécurité sociale.

Le gouvernement dit ne plus vouloir rembourser les soins dits « de confort ». La nouvelle loi n'a pas encore été publiée, et l'arrêté d'application non plus. Mais parmi ces soins considérés comme « de confort », on pourrait retrouver certaines échographies jugées non essentielles dans le suivi des grossesses.

Nous sommes très inquiets, confirme-t-on chez Médimmigrant. À l'heure d'écrire ces lignes, il est encore trop tôt pour savoir si la publication de la loi pourrait intervenir durant cette législature.

## Traumatismes d'exil

Dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile, on voit arriver de nombreuses familles avec enfants. Les enfants sont souvent bien malgré eux au centre du projet migratoire de leurs parents. Un projet dont ils subissent les conséquences, avec parfois de nombreux traumatismes à la clé.

Dans 90 % des cas, les demandeurs d'asile invoquent la nécessité de mettre leurs enfants à l'abri pour expliquer la raison de leur départ, explique Emilien Clonan, adjoint du directeur du Centre d'accueil de la Croix-Rouge de Natoye et coordinateur d'un projet d'accueil destiné aux enfants. La trajectoire migratoire a pourtant comme conséquence de bouleverser les repères de ces enfants. Outre l'aspect très périlleux du trajet (lorsqu'il a fallu, par exemple, traverser la Méditerranée),



L'accès aux soins est plus simple pour les problèmes de santé graves que pour les problèmes bénins

Témoignage

# “ J'attends qu'il y ait urgence avant de demander des soins

Becky, 28 ans, Nigériane, est la maman de deux enfants en bas âge. Depuis 5 ans, elle habite en Belgique, sans papiers. Grossesse, accouchement, maladies... Les soins médicaux, c'est son lot quotidien.

Par MARIA LAETITIA MATTERN

Un air de musique jazz résonne dans la chambre où résident Becky et ses deux garçons, dans l'occupation de la Voix des Sans Papiers à Molenbeek. Deux matelas sont étendus à même le sol, des vêtements éparpillés à gauche et droite, la télé est allumée en sourdine. C'est ici que la jeune Nigériane

m'accueille avec le sourire. Nous nous asseyons sur le matelas. Son plus jeune fils, Ibisiki Gibson, est resté près d'elle aujourd'hui parce qu'il est malade. L'aîné est à l'école.

J'ai quitté le Nigeria avec mon mari. Il était policier. Nous sommes partis à cause de Boko Haram, nous n'étions plus en sécurité là-bas. Nous sommes arrivés en Belgique en 2014.

Notre demande d'asile a échoué. Pour nous en sortir, mon mari avait trouvé un petit job payé en noir. L'an dernier, le mari de Becky a été expulsé au Nigeria. Depuis, elle n'a plus de nouvelles de sa part, sa famille lui a dit qu'il a été emprisonné une fois arrivé sur place. Pour elle et ses petits, la vie s'est compliquée depuis : J'étais enceinte, je suis restée deux mois à l'hôpital après l'accouchement. Et puis j'ai erré avec mes enfants, j'ai dû

faire la manche dans la rue pour les faire vivre... Ensuite nous avons obtenu l'aide d'une assistante sociale, qui a constaté toutes nos difficultés et nous a aidés à trouver un endroit où nous loger, à Forest, où nous sommes restés 3 mois avant d'être déplacés ici.

## Aller chez le médecin avec la boule au ventre

En tant que mère, Becky a souvent eu recours aux soins médicaux en Belgique. Les médecins s'occupent très bien de nous, j'ai confiance en eux. Mais malgré tout, j'ai peur de me faire arrêter quand je vais à l'hôpital ou que je me déplace pour aller chez le médecin. Les transports en commun me font peur et parfois, je préfère marcher longtemps plutôt que risquer d'être prise par la police sans le titre de transport que je n'ai pas les moyens de m'offrir.

Les deux enfants de Becky sont nés en Belgique. Pour l'accouchement, et même pendant la grossesse, j'ai été bien prise en charge. Mon premier fils est né à Liège, j'étais à l'époque prise en charge par la Croix-Rouge. Le second est né à Bruxelles. Par contre, une fois qu'ils sont nés, je me suis sentie un peu abandonnée. On m'a laissé me débrouiller, et ce n'était pas facile.

Étant en séjour irrégulier en Belgique, Becky a droit à l'aide médicale urgente (AMU). Pour que l'AMU soit accordée, certaines conditions doivent être remplies et une enquête sociale peut être réalisée. Le demandeur pourra alors recevoir un réquisitoire lui donnant accès à des soins sans frais auprès d'un médecin. Parfois, j'attends

que la situation soit urgente avant de demander des soins. Si mes enfants sont vraiment malades, alors j'appelle l'ambulance, explique Becky. Pivots de l'accès aux soins, les CPAS détiennent donc un rôle important, parfois plus important qu'ils ne devraient en tant qu'organisme administratif. Quand je suis malade ou que mes enfants sont malades, je m'adresse au CPAS pour obtenir une carte médicale ou un réquisitoire qui me permet d'aller à l'hôpital ou chez le docteur, avec les frais pris en charge par le CPAS. J'ai eu un docteur à Saint-Gilles, maintenant c'est un peu loin, donc je suis allée au CPAS de Molenbeek pour obtenir un médecin plus proche. En ce moment, mon bébé est malade, je suis donc allée le voir.

Mais la difficulté principale pour Becky, comme pour bon nombre de sans-papiers, est la confusion du système. Je ne comprends pas toujours vers qui aller, et ce à quoi j'ai droit. Comme je ne réside jamais très longtemps au même endroit, chaque déménagement implique de tout recommencer à zéro. Se rendre au CPAS de la commune, trouver un nouveau médecin, l'hôpital le plus proche... Parfois je ne sais pas quoi faire, je suis perdue.



et le caractère déracinant de couper les liens avec le reste de la famille, c'est leur place d'enfant et celle de leurs parents qui se retrouvent totalement modifiées par l'exil.

*Le père a l'habitude de subvenir aux besoins de la famille, mais la première chose qu'il apprend en arrivant ici, c'est qu'il n'a pas le droit de travailler* poursuit Emilien Clonan. *La mère a l'habitude de s'occuper du foyer, mais ici, c'est une cuisine collective.* Sans compter l'incertitude qui plâne sur la famille durant la procédure d'examen de la demande d'asile par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA)... Autant d'éléments qui font de l'exil un élément traumatisant dans leur vie d'enfant et auxquels les équipes de la Croix-Rouge s'efforcent de répondre.

Pour aider les enfants à se reconnecter avec des sensations réconfortantes, le centre de Natoye a créé il y a un peu plus de deux ans un espace « Snoezelen », une contraction des mots « snuffelen » (renifler) et « doezelen » (sommoler). Cela ressemble à une salle de gym, ou à un espace de psychomotricité. Après l'école, l'enfant peut venir ici retrouver des sensations connues et sécurisantes. L'espace sollicite les cinq sens de l'enfant. Et s'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions, les équipes du centre constatent déjà des effets très positifs sur les enfants qui fréquentent l'espace.

#### Pour une couverture universelle

Pour les soins de santé, les demandeurs d'asile ont accès aux soins via une procédure assez lourde administrativement, elle aussi, mais qui fonctionne correctement. De l'avis de plusieurs acteurs de la santé, l'accès aux soins pourrait être largement facilité si l'on changeait de canevas. Médecins du Monde, notamment, plaide pour qu'évolue

la notion d'assurance maladie vers une couverture de type universelle.

*Cela fait longtemps que la sécurité sociale n'est plus financée uniquement par les cotisations*, explique Pierre Verbeeren, directeur de l'ONG Médecins du Monde Belgique. *L'impôt y contribue aussi très largement. Dès lors, il nous semble absurde de continuer de réserver le système aux seules personnes qui cotisent. On devrait pouvoir le penser autrement et passer à une couverture médicale universelle qui engloberait tout le monde.*

**“Il nous semble absurde de réserver le système aux seules personnes qui cotisent”**

Pierre Verbeeren

Les mineurs non-accompagnés (MENA) peuvent, eux, accéder à l'assurance maladie durant leur séjour en Belgique, pour autant qu'ils remplissent une des conditions suivantes : aller à l'école pendant trois mois successifs ou avoir été inscrits dans un service d'aide préventive à la famille. Médecins du Monde déplore qu'il existe encore, à l'heure actuelle, des procédures différentes pour les diverses catégories de mineurs étrangers. Car même si l'article 24 de la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant stipule qu'un enfant a le droit de « jouir du meilleur état de santé et des soins de santé », cette norme n'est toujours pas atteinte dans notre pays, déplore l'ONG. ◆



Se procurer des médicaments pour soigner son enfant n'a rien d'évident pour des parents sans-papiers.



# “On essaie surtout de guérir les jeunes de leurs blessures...”

Depuis 2003, l'association Ulysse, service de santé mentale, accompagne les personnes exilées, jeunes comme adultes à Bruxelles. Son fondateur et directeur, Alain Vanoeteren, et Jacqueline Coeckelenbergh, psychologue, évoquent les souffrances rencontrées par ces adolescents au cours de leur trajet migratoire.

Par PIERRE JASSOGNE



**Vous accueillez 15 à 25 % de jeunes dans vos services. D'où viennent-ils et quel est leur parcours ?**

**Jacqueline Coeckelenbergh :** Ces dernières années, nous accompagnons davantage de jeunes ayant eu un parcours migratoire très violent. Ils ont traversé l'Afrique, en passant par la Libye, puis la Méditerranée, avant de débarquer en Europe, ce qui n'était pas le cas des premiers jeunes dont nous nous sommes occupés et qui arrivaient plutôt

par avion. Désormais, tous prennent cette route meurtrière, semée d'expériences traumatiques. Dans leurs témoignages, les jeunes disent conserver de nombreuses images de ces périodes terribles. Avec eux, nous essayons de mettre

des mots dessus, soit lors d'un accompagnement individuel, soit lors d'ateliers collectifs où ils rencontrent d'autres adolescents ayant connu un parcours semblable.

**Alain Vanoeteren :** On est surtout surpris par leurs ressources, frappé par les ressorts qu'ils ont pu déployer pour pouvoir survivre à tout ce qu'ils ont vécu... Ils ont perdu, pour beaucoup, les traces de leur famille, d'autres l'ont retrouvée en Belgique après en avoir été séparés. Ce sont aussi des jeunes qui ont subi des violences, ou qui ont été associés à des actes de violence dans leur pays d'origine. Or, face aux épreuves qu'ils ont rencontrées, il n'est pas toujours facile de mesurer l'impact psychique que cela a sur leurs capacités, notamment quand ils sont en centre d'accueil ou à l'école.

**Quel impact psychologique ces parcours difficiles ont-ils sur les jeunes que vous rencontrez ?**

**A.V. :** Cela peut s'exprimer, comme pourrait le faire un autre adolescent en difficulté n'ayant pas connu ces situations, par de l'isolement, de la colère, par un sentiment d'incompréhension, d'injustice... Dans d'autres cas, on se retrouve face à des problèmes psychiatriques plus lourds. Mais plutôt que de soigner des troubles, on essaie surtout de guérir des blessures...

**“On est frappé par les ressorts qu'ils ont pu déployer pour survivre à tout ce qu'ils ont vécu”**

**À côté d'un accompagnement individuel, Ulysse propose aussi des ateliers de groupe dans le cadre du projet Espace Jeune qui mêle musique, photographie...**

**A.V. :** Le principe de ces ateliers est surtout d'offrir aux jeunes un espace où ils peuvent s'exprimer, dialoguer avec les autres, être entendus, visibles aussi. Ils peuvent être considérés comme thérapeutiques parce qu'ils ouvrent vers le monde, en passant par la musique ou



Les jeunes qui fréquentent le centre Ulysse ont souvent vécu des expériences violentes, traumatisantes.

telle décision administrative, un adolescent peut être très vite complètement largué... Régulièrement, des jeunes disparaissent, commencent à présenter des comportements dangereux face à ce couperet dévastateur qu'est l'attente d'une régularisation...

**A.V.** : C'est d'ailleurs en assistant à un entretien de demande d'asile que je me suis rendu compte que quelque chose n'allait pas : il n'y avait ni rencontre, ni intérêt pour la réalité et la vérité des individus. C'est alors qu'est né Ulysse avec l'idée de créer un service d'accompagnement psychosocial pour personnes exilées, en leur offrant un espace où ils puissent se sentir accueillis...

**“ Le problème est de repérer les jeunes en souffrance.**

**Dans les centres, il n'y a pas de psychologue ”**

la photographie. Par ailleurs, ils leur permettent de dire quelque chose sur leur parcours qu'ils ne pourraient pas évoquer ailleurs. Les jeunes sortent de ces ateliers avec une sensation de réussite, notamment grâce à l'encadrement proposé par une équipe de psychologues qui a l'habitude de travailler avec des ados.

**Comment intégrez-vous votre accompagnement psychothérapeutique aux autres difficultés que rencontrent ces jeunes dans l'attente de leur droit au séjour?**

**A.V.** : Les conséquences de cette attente sur les jeunes sont terribles. C'est pourquoi on ne se limite pas uniquement à faire des ateliers ou un suivi psychologique avec eux. On essaie aussi d'assurer avec le réseau (tuteurs, centres d'accueil, avocats...) un suivi global du jeune. On le suit dans sa procédure de régularisation, en lui proposant de l'accompagner au CGRA (Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides) pour les entretiens. Raconter son histoire

au CGRA devant une personne qui est en train de juger de votre avenir possible ou non, qui s'octroie ce pouvoir-là, est une expérience très difficile pour un jeune. Comme les avocats, on peut dire un mot à la fin de l'intervention afin de mettre en avant l'existence de troubles en lien avec ce que la personne a vécu. C'est essentiel de ne pas se dégager de cette situation qui occupe une part importante dans la permanence des symptômes et des troubles. Dans certains cas, ils peuvent même surgir durant la procédure. **J.C.** : Outre que ces parcours migratoires fragilisent déjà énormément l'individu, jeune ou adulte, les différentes étapes pour obtenir des papiers sont tellement chaotiques dans leur organisation et leur gestion qu'elles renforcent cette fragilité, en reproduisant une forme de rejet et de maltraitance telle que la personne a pu la vivre en quittant son pays, ou pendant l'exil. Aussi, face à telle ou

**À ses débuts, Ulysse a mis en lumière les difficultés pour les personnes exilées d'accéder à une aide en santé mentale. Ces difficultés existent-elles toujours?**

**A.V.** : Leur faire bénéficier d'un séjour, même bref, même en cas d'urgence, dans un hôpital ou une structure psychiatrique adaptée à leurs besoins reste toujours très compliqué, notamment à cause de tous les obstacles administratifs...

**J.C.** : L'autre problème est de pouvoir repérer les jeunes en souffrance. Dans les centres d'accueil et d'hébergement, il n'y a pas de psychologue. Des jeunes sont parfois contraints de changer de centre plusieurs fois par an, parce qu'ils ont un problème de santé mentale, mais personne n'arrive à se dire qu'ils ont besoin d'un suivi psychothérapeutique. On essaie de faire entendre cette réalité, et ce n'est pas toujours évident. ◆

# Si mineurs

LES ENFANTS MIGRANTS AU QUOTIDIEN  
4/6



## Vivre l'exil en famille, un droit, un combat

Nadine et ses enfants  
« mon soutien,  
ma douleur », p.28

Pour un réfugié, le droit  
au regroupement familial  
n'est pas garanti, p.31

# Vivre avec sa famille, un droit fondamental

LA LIGUE DES FAMILLES

la ligue  
des familles  
citoyenparent

Des millions de familles sont contraintes de vivre séparées en raison de l'exil. Un exil qui le plus souvent est une question de survie pour soi ou pour ses proches. Personne ne quitte sa maison, son pays et sa famille par plaisir. Personne.

Aucun parent ne quitte son enfant sans l'espoir chevillé au plus profond du cœur de le retrouver et de re-vivre avec lui-elle. La scène du film de Nadine Labaki, *Capharnaüm* où cette jeune femme éthiopienne sans-papiers retrouve son petit garçon nous renvoie à ce qui nous relie tous et toutes, nous les humains, à savoir l'amour de nos enfants et la souffrance immense d'en être séparé.

Le droit à la vie de famille est un droit fondamental. Pour ceux et celles qui n'ont jamais quitté leur pays d'origine, cela semble tellement évident qu'on n'y pense même pas. Quelle chance. Mais pour des milliers de familles arrivées chez nous d'un lointain en crise, le respect de ce droit de base est un combat.

Et pourtant... Le droit à vivre en famille est inscrit dans la Constitution belge, la Convention européenne des droits de l'Homme et la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Le regroupement familial, de son côté, fait l'objet de lois depuis les années 1980. Il était alors pensé comme le premier pas vers une immigration légale et se posait comme garant du maintien des liens familiaux. Mais voilà, cette loi a été modifiée en 2011 et son application est rendue beaucoup plus difficile : allongement des démarches, augmentation et complexification des documents à fournir et coûts exorbitants de la procédure. S'il était au départ considéré comme une politique « d'intégration », le regroupement familial devient un outil de régulation des flux migratoires. Pire, dans les conditions actuelles, il est une source d'insécurité juridique et une difficulté supplémentaire pour les étrangers.

C'est peu de dire que c'est dommage. 70% des personnes qui sont concernées par cette loi sont des enfants. Des enfants qui souhaitent rejoindre leurs parents mais également des enfants arrivés seuls ici, livrés à eux-mêmes dans un pays inconnu.

Par bonheur, les citoyen·ne·s belges ont fait la démonstration de leur générosité et de leur hospitalité en accueillant ces personnes, mineurs non accompagnés, jeunes adultes seuls ou familles. Ils et elles sont nombreux·ses à les soutenir par une relation de tuteur pour les jeunes et par des gestes simples et quotidiens de solidarité au travers de projets de *voisins solidaires* par exemple. Ils ne remplacent pas leur famille mais ils tentent d'en atténuer le manque, d'apporter de la chaleur. C'est à nos autorités maintenant de changer de cap et de se mettre à la hauteur des textes internationaux qu'ils sont censés faire vivre ici en Belgique. Et surtout, de se mettre à la hauteur des principes de dignité humaine qui devraient tous nous guider. Nous demandons à ces personnes migrantes d'appliquer nos lois mais nous ne respectons pas leurs droits. Même pas celui de vivre en famille.

Il faut changer de cap, à commencer par respecter les droits fondamentaux de tous, aussi des personnes migrantes.

# La vie de famille en centre d'accueil : une copie à revoir

Les enfants migrants se retrouvent avec leur famille dans les centres d'accueil. Mais la vie quotidienne n'est pas simple. Manque d'intimité, de lieux pour se retrouver. Parents comme enfants en souffrent.

Par PIERRE JASSOGNE

Cannelle, coriandre... Les noms d'épices se succèdent les uns aux autres, les couleurs aussi, sur les portes de ce long couloir en plein réaménagement. Dans quelques semaines, plusieurs cuisines individuelles seront proposées aux résidents du centre Fedasil de Rixensart qui compte 170 places et accueille principalement des familles, près de 80 % des résidents. Celles-ci pourront avoir accès à leur propre frigo et préparer les plats qu'elles partageront ensemble dans la journée. *On leur offre la possibilité de se faire à manger, plutôt que d'être soumis systématiquement aux horaires et à la nourriture servie au restaurant. Chacun aura son espace, ce qui favorisera la reprise en main du rythme familial par les parents. Cela leur permettra aussi d'adapter l'alimentation aux besoins de leurs enfants*, explique Thierry Pire, directeur du centre Fedasil de Rixensart. Le centre accueille principalement des mamans seules avec enfants, et près d'une dizaine de mineures arrivées seules avec des enfants ou enceintes. *Le centre a la chance d'avoir de nombreuses chambres qui se prêtent à l'accueil de ces familles, ce qui n'est pas le cas de tous les centres Fedasil.*

Le directeur est néanmoins bien conscient des contraintes d'un centre communautaire qui pèsent sur la vie, le quotidien de ces familles. *Il y a en effet de nombreuses règles de vie en communauté, qui vont des sanitaires à la nourriture à partager. Cela ne favorise pas, sur le long terme, la vie de famille.* Mais Thierry Pire s'efforce d'assurer un minimum d'intimité à ces familles pour qu'elles puissent se retrouver. *On veille à ce que l'unité familiale soit garantie au sein de la même chambre. Dans une chambre de six, on ne mettra jamais deux familles de trois personnes. Ceci dit, cela pose la question de l'intimité et de la promiscuité parents-enfants au sein d'une même chambre si le séjour au centre dure longtemps.*

Le centre Fedasil de Rixensart accueille surtout des femmes seules avec enfants.

**S'adapter à la vie en communauté**

Depuis sept mois, Sarah<sup>1</sup> réside à Rixensart avec sa famille. Elle est seule avec ses quatre enfants. L'aîné a 18 ans et la plus jeune 2 ans à peine. En Mauritanie, la mère de famille était journaliste. *Je travaillais beaucoup et je ne voyais presque pas mes enfants à cause de mon travail. Maintenant, en centre, c'est l'inverse. Cela nous a énormément rapprochés.* Quand ses enfants vont à l'école, Sarah peut souffler un peu ou penser aux nombreuses démarches administratives en vue de sa régularisation. *Mais notre situation est difficile et les enfants en souffrent. S'adapter à la vie en communauté n'est pas facile,* admet la mère de famille. *Partager une même chambre à cinq n'est pas simple, mais cela nous permet de rester ensemble, de se sentir protégé.*

Le centre de Rixensart cherche d'ailleurs à offrir aux mères seules, particulièrement celles qui rencontrent le plus de difficultés, un maximum d'encadrement pour améliorer leur vie quotidienne, en leur proposant une salle de bains pour enfants, en leur offrant des activités adaptées à leurs besoins, en leur permettant aussi de se former, en organisant la garde des enfants. Pour les mères mineures, la priorité est mise avant tout sur leur scolarité, en prenant des dispositions pour garder les enfants au centre pendant la journée dans une halte-garderie. *Il y a aussi un suivi éducatif pour accompagner ces mères dans la gestion de la grossesse et de la maternité,* ajoute Thierry Pire.

Dans son rapport *What do you think* qui a interrogé 170 enfants migrants et réfugiés, l'Unicef s'est intéressé à leur vie de famille

**“En centre, la nourriture est un problème.****Les enfants aimeraient manger en famille”**

en Belgique. *La famille est la première cellule de protection. Les enfants qui sont arrivés avec leurs parents ont souligné*

*l'importance d'être accompagnés et soutenus par leurs parents. Ceux qui sont venus seuls aimeraient avoir quelqu'un qui prenne soin d'eux. Ils veulent être réunis avec leur famille. Mais la procédure de regroupement familial est un dédale administratif dans lequel ils se perdent,* indique Maud Dominicy de l'Unicef.

Les enfants interrogés dans ce rapport évoquent aussi la vie de famille en centre. *Ce n'est jamais une situation idéale, notamment dans les centres d'accueil de grande taille. Il y a un phénomène de déparentalisation, lié à l'institution qui règle tout à la place des parents, que ce soit au niveau de la nourriture, comme du déroulement de la journée,* poursuit-elle. *La nourriture est d'ailleurs le grand sujet de discussion des enfants. En centre d'accueil, c'est clairement un problème. Pour ces enfants, la nourriture est le souvenir des repas en famille. C'est un lien affectif avec leur famille. Autant dire que les repas collectifs en centre passent mal. Beaucoup*



*aimeraient manger seuls avec leurs parents. Certains déplorent aussi la promiscuité qu'induit un grand centre d'accueil comme le fait d'être à plusieurs dans une chambre, de supporter le vacarme jour et nuit, parfois la violence ou les bagarres.* Les enfants, lorsqu'ils ont passé de longues années en centre d'accueil, expriment surtout le désir simple d'une vie en famille dans des appartements ou de petits lieux d'accueil.

Dans son rapport, l'Unicef évoque aussi la situation des mères mineures et en appelle à un accompagnement sur mesure pour ces jeunes filles particulièrement fragilisées. *La vie dans les grands centres n'est pas appropriée pour ces jeunes mères. Ce type d'accueil génère du stress qui les empêche de s'occuper de leur bébé comme elles le souhaiteraient. Elles réclament toutes un hébergement dans des petites structures, en famille d'accueil ou en appartement,* pointe encore Maud Dominicy. ♦

1. Le prénom a été modifié

Nadine vit avec ses quatre enfants dans des conditions de logement très précaires.

Témoignage

## Survie de famille



Nadine est la porte-parole des mamans de la Voix des Sans-Papiers de Liège, un collectif de personnes en situation irrégulière qui a vu le jour en 2014. Ses quatre enfants, âgés de 7 à 17 ans, sont à la fois son soutien et sa douleur.

Par JULIE LUONG

Une centaine de sans-papiers occupe depuis plusieurs années une ancienne école d'horticulture dans le quartier de Burenville, sur les hauteurs de Liège. Nadine y a longtemps vécu avec ses quatre enfants. Mais c'est dans un autre bâtiment ironiquement baptisé « Le Palais » – il fait face au bâtiment du Palais de Justice – que nous la rencontrons un mardi après-midi. Les enfants viennent de rentrer de l'école. Ils nous saluent de loin, couchés en travers des deux uniques matelas que compte la pièce qui sert à la fois de chambre, de cuisine et de salon à cette famille de cinq personnes. Sous l'éclairage au néon, des caisses remplies de vaisselle côtoient des sacs de vêtements sales. Dans ce bâtiment appartenant

au CPAS vivent aujourd'hui pas moins de huit mamans et vingt-cinq enfants. *Nous avons dû quitter Burenville car il y avait vraiment des problèmes, des fuites d'eau un peu partout. Mais il commence à y en avoir ici aussi,* explique Nadine en pointant le plafond rongé par l'humidité.

Cette Congolaise est arrivée en Belgique il y a cinq ans, en danger après que son mari, journaliste, ait été assassiné pour des raisons liées à son métier. *C'est très difficile d'avoir une vie de famille dans ces conditions. Nous n'avons aucun revenu et je n'ai pas le droit de travailler. Nous devons vivre avec la nourriture que nous donne la Croix-Rouge et les dons que nous recevons, parfois grâce à des appels sur Facebook.* C'est par ce biais que ses enfants ont pu s'acheter un abonnement de bus, sans lequel il leur serait difficile de se rendre à l'école. Tous sont de bons élèves. Ils ont aussi des copains, mais leur situation extrêmement précaire impose sans cesse ses

limitations. Si Lilyanna, 12 ans et demi, est ici aujourd'hui, c'est parce qu'elle n'a pas pu accompagner sa classe, partie en Italie. Or, pour qui n'a pas ses papiers, inutile de penser à passer quelque frontière que ce soit, fût-ce dans le cadre d'un voyage scolaire. *Ça me rend triste. À l'école, j'ai quelques copines qui connaissent la situation. Ce qu'elles en pensent ? Elles trouvent ça dégueulasse,* répond la jeune fille du tac au tac. Une de ses amies est même venue loger ici, un jour. *Moi, j'étais gênée qu'elle vienne,* dit Nadine. Lilyanna aura pourtant gain de cause. *Mon amie, ça ne la dérange pas. D'ailleurs, elle veut revenir.*

**Les mains liées**

Idziel, 17 ans et demi, est l'aîné de la famille. Son truc à lui, c'est le foot. Pour payer sa cotisation annuelle, d'un montant de 300 euros, il lave des voitures. *C'est dur de ne pas pouvoir donner de l'argent à ses enfants, de ne pas pouvoir leur donner ce dont ils ont besoin,* soupire Nadine. Lorsqu'on demande à Lilyanna ce qui lui pèse le plus, la réponse fuse : *faire du shopping avec mes copines.* En guise de shopping, ce sont des bouts de ficelle qu'il faut récolter pendant des mois, pour se payer une paire de baskets, que Lilyanna regarde comme la prunelle de ses yeux.

Malgré la vitalité et la grâce de ses enfants, Nadine n'est pas dupe : il y a des moments de découragement, et parfois de désespoir, qui les saisissent tout à tour – des moments d'angoisse et de chute. *Parfois, c'est très dur. La promiscuité, aussi, est difficile. J'ai un grand garçon à qui je dois demander de se tourner quand ses soeurs reviennent de la douche.* Pourvu qu'on puisse la prendre, cette douche, quand on sait qu'il n'y en a qu'une pour l'ensemble du bâtiment. Le seul salut que Nadine imagine ? Une régularisation, qui la sortirait de la marge des marges dans laquelle elle se débat. *Je suis veuve. Je dois remplir ce manque pour mes enfants. Mais comment faire ? J'ai deux mains, mais quand on est sans-papiers, c'est comme si elles étaient liées.* À ces mots, son regard semble se perdre à des années-lumière. Lilyanna passe la main dans le dos de sa mère, dans un geste d'apaisement. La vie de famille, ici, ressemble plutôt à la survie.





# « Les enfants n'ont pas fait le choix d'émigrer »



« Souvent, l'enfant se demande ce qu'il fait là »

Enfants de réfugiés, enfants de migrants : que reste-t-il de leur enfance lorsque l'exil s'en est mêlé ? Dresser un profil complet du jeune migrant et de sa place dans la famille est impossible. Chaque parcours a ses particularités et tous les cas de figures existent, comme le souligne Alain Clignet, coordinateur Daspa (classes-passerelles pour les primo-arrivants) au campus Saint-Jean à Molenbeek. *Chaque cas est particulier et tout dépend du type de famille, de sa culture, de son origine, de sa situation et du contexte. On voit des familles où les enfants peuvent vivre leur jeunesse 'normalement'. Dans d'autres cas, les parents ont un très faible niveau de français et ont des difficultés à s'insérer. Le jeune aura alors tendance à prendre le rôle de parent, à prendre des responsabilités, à jouer au médiateur dans les administrations, chez le médecin, etc.*

Si la migration bouleverse une vie de famille de différentes façons, un point commun les relie toutes : l'exil. Or l'exil n'est pas perçu de la même manière par les parents et par l'enfant. *Les parents, même s'ils ont été poussés par la guerre, par une menace ou par des besoins économiques, ont malgré tout fait le choix et pris la décision d'émigrer. Les enfants ne font pas ce choix-là et la majorité d'entre eux n'a pas du tout eu envie de venir ici. Forcément, le déchirement est viscéral chez eux. Bien sûr, les parents subissent aussi un déchirement, mais leur ressenti n'est pas le même que celui de leur enfant, explique Alain Clignet.*

Quitter son pays et tous ses repères pour se reconstruire ailleurs est un défi colossal pour la vie de famille et met en question la place de l'enfant dans le cocon familial. Comment ce dernier vit-il l'exil ? S'intègre-t-il plus vite à la nouvelle culture ? Devient-il le parent de ses parents ? Ici, pas de règle générale : chaque histoire raconte sa propre réalité...

Par MARIA-LAETITIA MATTERN

L'exil peut donc avoir chez le jeune de multiples répercussions et, *dans de nombreux cas, le jeune en veut au parent d'avoir pris cette décision-là, ou ne comprend pas ce qu'il fait là* souligne Alain Clignet. Même si cette décision a été prise en premier lieu dans l'intérêt de l'enfant. *Quand, par exemple, les parents décident de quitter leur pays pour des raisons économiques, ils le font parce qu'ils sont conscients qu'il n'y a pas d'espoir dans leur pays, qu'ils viennent non seulement pour trouver du travail mais aussi pour offrir une meilleure éducation et un futur à leurs enfants. Mais à 13 ou 14 ans, le jeune ne réalise pas toujours l'importance de cette décision et regrette bien souvent son pays natal.*

Les drames familiaux sont également inhérents aux situations d'exil et les enfants se retrouvent souvent en Belgique avec un seul de leurs deux parents, lorsque l'un des deux est décédé à cause de la guerre, qu'il y a eu séparation, ou autre. *L'enfant subit alors un déchirement supplémentaire, causé par l'absence de l'un de ses deux parents*, ajoute Alain Clignet.

La mission des écoles et des structures d'accueil est dès lors de soutenir et d'encadrer ces familles que l'exil a bouleversé, de préserver tant que possible l'enfance des jeunes migrants et de leur permettre d'envisager ici une vie qu'ils avaient imaginé là-bas. ◆

## “ Pour un réfugié, le droit au regroupement familial n'est pas garanti ”

Caroline Grafé est experte chez Myria. Dans son rapport 2018, le Centre fédéral pour les migrations a opéré un focus particulier sur le regroupement familial, et le droit de vivre en famille. Un droit mis sous pression depuis plusieurs années, suite aux réformes visant à réduire les flux migratoires.

Par GREGOIRE COMHAIRE

Est-il difficile aujourd'hui, de vivre en famille lorsqu'on est un enfant migrant ?



Le regroupement familial représente 43% des visas long séjour accordés par la Belgique (50.928 titres de séjours délivrés pour des raisons liées à la famille en 2016 NDLR). C'est le premier motif d'immigration vers la Belgique, même si de nombreuses histoires différentes se cachent derrière ces chiffres. Il y a des gens qui cherchent à rejoindre leur conjoint belge, il y a des familles séparées par la guerre qui veulent se réunir, des parents qui veulent rejoindre leurs enfants... Les enfants sont très concernés par

le regroupement familial puisque deux tiers des titres de séjour décernés dans le cadre d'une procédure de regroupement familial concernent des mineurs. Depuis quelques années, les pouvoirs publics ont durci les critères pour pouvoir accéder à ce droit. Les procédures se sont considérablement complexifiées.

Pourquoi un tel durcissement ?

Les différentes réformes visaient à réduire l'immigration pour raisons familiales. Mais quand on parle de regroupement familial, il faut d'abord distinguer les demandes pour rejoindre un citoyen belge et celles pour rejoindre un citoyen d'un pays tiers. Depuis la réforme de 2011, les personnes souhaitant rejoindre un citoyen belge doivent désormais présenter des garanties en matière de logement, de revenus et d'assurance. Les personnes qui souhaitent rejoindre un ressortissant d'un pays tiers devaient déjà présenter ces garanties. Mais il faut noter que les bénéficiaires de la protection internationale (asile

ou protection subsidiaire) sont exemptés de cette obligation si la demande de regroupement familial a lieu dans la première année qui suit l'octroi du statut.

« Même quand le visa est finalement octroyé, les familles restent séparées pendant des années »

Les familles bénéficiaires de la protection internationale sont donc favorisées ?

En un sens oui, mais ce n'est pas pour cela que la procédure de regroupement familial est facile. Sauf exception, les demandes de visas doivent toujours se faire auprès du poste diplomatique belge où se trouve le demandeur, et elles doivent comporter de nombreux documents qu'il n'est pas toujours facile d'apporter. Pour certains pays – notamment la Guinée, la Somalie ou l'Afghanistan – le taux de refus est très élevé parce qu'il est difficile d'établir la validité des documents fournis, notamment pour les certificats de naissance.

### Et pour les autres pays, c'est plus simple ?

Dans tous les cas de figure, les délais de traitement sont longs : 6 à 9 mois minimum. Et le moindre document manquant peut tout rallonger, voire obliger à tout reprendre à zéro. Depuis plusieurs années, l'Office des étrangers croule sous les demandes. Il est devenu très difficile, voire impossible d'obtenir un contact direct, au téléphone, avec quelqu'un. Dans les postes diplomatiques belges, à l'étranger, on sous-traite de plus en plus souvent les dossiers de demandes de visa à des sociétés privées. Là aussi, les prestataires extérieurs ont tendance à traiter les dossiers de manière plus stricte et plus formelle qu'un fonctionnaire belge. Sans contact humain, les procédures se trouvent davantage rallongées et complexifiées. Même quand le visa est octroyé, in fine, les familles restent souvent séparées pendant de longues durées.

### Pas sûr, donc, qu'un réfugié reconnu pourra automatiquement faire venir sa famille pour le rejoindre en Belgique ?

Myria estime que la protection internationale perd toute son efficacité dès lors que le droit de vivre en famille du bénéficiaire n'est pas garanti en même temps. Il y a malheureusement de nombreux cas où le bénéficiaire est contraint de choisir de facto entre une protection en Belgique et la réunion avec les membres de sa famille.

### Comment peut-on expliquer cela ?

Les bénéficiaires de la protection internationale sont très souvent dans l'impossibilité d'obtenir des documents officiels dans le cadre d'une procédure de regroupement familial. Cela s'explique notamment en raison

**“ Le moindre document manquant peut obliger à tout reprendre à zéro ”**

du risque personnel auquel ils s'exposent en prenant contact avec leurs propres autorités.

### Que peut-on faire pour remédier à cette situation ?

Dans le cas d'un enfant qui veut retrouver ses parents, par exemple, il faut pouvoir prouver le lien de parenté. Ce lien doit se prouver par le biais de documents officiels. Mais en l'absence de tels documents, il faut pouvoir se baser sur d'autres preuves valables. Des enquêtes individuelles doivent pouvoir être effectuées au cas par cas. On peut avoir recours à des tests ADN... Dans ses lignes directrices, la Commission européenne fournit un faisceau de preuves assez vastes aux autorités, avec le recours – notamment – aux entretiens avec d'autres membres de la famille. Myria recommande aux autorités d'adopter une attitude plus flexible envers ces « autres preuves valables ». ♦

Vivre en famille est souvent un vrai parcours du combattant pour un réfugié.

# Si mineurs

LES ENFANTS MIGRANTS AU QUOTIDIEN

5/6

## Des mineurs seuls sur la route de l'exil

Des jeunes qu'il faut accompagner, [p.35](#)

Désigner un tuteur le plus vite possible, [p.39](#)



# Arrêtons d'exclure les mineurs de la protection à laquelle ils ont droit!

KATJA FOURNIER, coordinatrice MENA de la plate-forme Mineurs en Exil



Plusieurs millions de jeunes dans le monde doivent fuir pour pouvoir être en sécurité. Certains d'entre eux arrivent seuls, en Belgique. On les appelle les mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Il existe une protection spéciale pour les MENA : ils ont le droit d'aller à l'école, d'avoir un tuteur, d'aller dans un centre d'accueil avec d'autres mineurs, de pouvoir introduire une demande d'asile, d'être protégé contre le retour forcé, etc. Pour être protégé, il faut que leur minorité soit confirmée. Or, souvent un

jeune doit fuir son pays sans avoir le temps de prendre ses documents d'identité, ou les perd parfois au cours de sa longue route migratoire. Il éprouvera alors des difficultés à prouver sa minorité.

Actuellement, il n'y a pas de critères en Belgique pour émettre un doute sur l'âge d'une personne. Et il n'y a pas d'obligation pour les autorités de motiver celui-ci ni de prendre en compte des documents d'identité ou des témoignages d'experts sociaux qui indiquent une minorité. Comment peut-on, dans ces conditions, s'assurer que l'expression de ce doute ne soit pas arbitraire ?

En Belgique, l'estimation de l'âge est basée sur un triple test médical (radiographie de la clavicule, des dents et du poignet). La procédure d'estimation de l'âge est depuis longtemps critiquée par de nombreux professionnels du secteur, des scientifiques et des experts juridiques.

Les méthodes médicales utilisées sont en effet plus que controversées. Certaines études scientifiques indiquent qu'elles ont des marges d'erreur de 2 ans, d'autres de 5 ans. Par ailleurs ces méthodes ont été élaborées en partant essentiellement du profil de jeunes « blancs », de statut socio-économique privilégié et ne tiennent pas compte des spécificités ethniques, médicales, économiques, alimentaires d'autres populations.

L'âge de l'enfant n'est donc pas déterminé de manière fiable. Or, un enfant qui n'est pas reconnu en tant que tel perd le droit d'aller à l'école, n'a pas de tuteur qui l'accompagne et le représente dans toutes les procédures. Il n'a pas le droit d'être hébergé dans un centre adapté à ses besoins et, s'il ne demande pas l'asile, peut faire l'objet d'un enfermement et d'un retour forcé. Un mineur, s'il est considéré comme un adulte, verra sa demande de protection internationale perçue comme moins crédible. Cela entraîne la possibilité de ne pas obtenir un statut de protection qui pourrait lui sauver la vie. Les conséquences d'une déclaration de majorité fautive sont lourdes et irréversibles...

Nous demandons aux autorités de revoir en profondeur la procédure d'estimation de l'âge. Un système de protection de qualité commence avec une estimation qualitative et multidisciplinaire de l'état de minorité. La Belgique a la responsabilité de protéger ces mineurs et ne peut en aucun cas provoquer elle-même l'exclusion de jeunes vulnérables.

# Des jeunes, seuls, qu'il faut accompagner

Ils n'ont pas 18 ans et sont arrivés sans leurs parents dans notre pays. Les mineurs non accompagnés sont mieux protégés par les autorités que les adultes. Mais ils rencontrent en tant que jeunes des difficultés spécifiques. Heureusement, des associations leur viennent en aide.

Par GRÉGOIRE COMHAIRE

L'ambiance bat son plein dans la salle du rez-de-chaussée. Baby-foot, jeux de cartes, musique orientale... On pourrait se croire dans n'importe quelle maison de jeunes du pays si le nombre de langues parlées n'y était pas si élevé. Arabe, dari, tigréen, français... Presque tous les continents sont représentés. Au siège de Mentor-Escale, à Ixelles, le mercredi après-midi est toujours synonyme de grand rassemblement international autour d'ateliers ou d'activités ludiques. L'après-midi se prolonge d'ailleurs souvent par un repas préparé en commun dans la grande cuisine qui se trouve au fond de la cour. Un repas multi-saveurs lui-aussi. À l'image du quotidien de cette association, spécialisée dans l'aide aux mineurs non accompagnés (MENA) depuis une vingtaine d'années.

## Protection

Lorsqu'on parle d'asile et de migration, les MENA sont une catégorie à part, qui fait l'objet d'une attention particulière de la part des autorités. Être un migrant mineur et non accompagné implique une protection automatique jusqu'à la majorité du jeune. La procédure de demande d'asile – ou de protection subsidiaire – est toutefois la même que pour les adultes. Si le dossier est rejeté, le MENA devra quitter le territoire une fois qu'il aura atteint l'âge de 18 ans.

*Tout part généralement d'un signalement, notamment de la part de la police, qui remarque – par exemple – la présence d'un mineur à la gare du Nord ou au parc Maximilien, explique Olivier Fagel, chargé*

Les MENA, des jeunes comme les autres, qui ont besoin de se détendre, de se retrouver entre eux.

de communication chez Mentor-Escale. Le jeune est alors envoyé dans un centre d'hébergement provisoire (un COO : Centre d'Oriente-tation et d'Observation). C'est la première phase d'hébergement dans la trajectoire du MENA. Celle-ci permet au « Service des Tutelles » de vérifier si le jeune est effectivement mineur et non accompagné. On pourra, pour ce faire, procéder à un test osseux afin de déterminer l'âge du jeune. Cette étape offre également la possibilité d'effectuer une première esquisse de profil social, médical et psychologique du jeune dans le but de déceler les éventuelles vulnérabilités et de pouvoir l'orienter vers la structure d'accueil la plus adaptée à ses besoins. Dès le début de la procédure, un tuteur est désigné pour chaque mineur non accompagné présent sur le territoire belge.

Dans un deuxième temps, le MENA est envoyé dans un centre d'hébergement Fedasil ou Croix-Rouge, comme n'importe quel autre demandeur d'asile, le temps que le CGRA (Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides) examine son dossier. Il s'agit toutefois de centres spécialisés pour les MENA, où des ailes spécifiques leur sont réservées. Ils y séjournent dans un groupe de vie autonome, avec une équipe d'accompagnateurs et d'éducateurs. Ils sont accompagnés dans leur parcours scolaire et préparés progressivement à acquérir plus d'autonomie, indique-t-on chez Fedasil.

Si le dossier est rejeté, le MENA pourra rester en Belgique jusqu'à ses 18 ans, aller à l'école et bénéficier de la protection tutélaire jusqu'à ce moment. Si le dossier est accepté – et que l'asile ou la protection subsidiaire est accordé – on passe alors à une troisième phase d'hébergement. C'est là que Mentor-Escale entre en jeu. Pour l'hébergement proprement dit (parfois) et pour le suivi psycho-social des MENA (toujours).

L'autonomie, quand on est jeune, n'est pas facile.

La solitude peut s'avérer pesante



### Assurer une présence quotidienne

Seuls et sans famille, à l'autre bout du monde, et dans un environnement inconnu, les mineurs non accompagnés sont confrontés à des difficultés spécifiques qui s'ajoutent au traumatisme de l'exil. Aux premier et deuxième étages du bâtiment, les assistants sociaux de Mentor-Escale assurent une permanence quotidienne. Chaque MENA peut venir consulter son assistant social en après-midi. La maison de Mentor-Escale constitue un point d'ancrage essentiel pour ces jeunes déracinés. Leur vrai point d'ancrage dans leur pays d'accueil. Parfois, il s'agit de traiter des problèmes de la vie quotidienne, explique Olivier Fagel. Un rendez-vous chez le médecin, un problème à l'école... Mais il arrive aussi que le jeune ait juste besoin de se confier. Ses parents qui lui manquent, des angoisses liées à la solitude ou à son nouvel environnement... Le rôle des assistants sociaux est très large et très varié.

Au cours de la troisième phase d'accueil, certains jeunes vivent déjà en parfaite autonomie et louent un appartement avec un bail à leur nom. D'autres – une vingtaine – sont hébergés dans des logements directement gérés par Mentor-Escale, non loin de là, ou dans des Initiatives locales d'accueil (ILA), supervisées par quelques CPAS volontaires. L'autonomie, quand on est très jeune, n'est pas forcément facile tous les jours. La solitude peut s'avérer pesante. C'est la raison pour laquelle les portes de l'asbl sont toujours ouvertes l'après-midi. En particulier le mercredi où tous les MENA qui fréquentent Mentor-Escale sont invités à venir pour passer du bon temps ensemble.

Tous les mercredis après-midi, comme il n'y a pas école, les jeunes viennent ici pour se retrouver et socialiser. On organise des activités thématiques, notamment sportives et culturelles. Activités de cirque, ateliers de cuisine, les thématiques varient de semaine en semaine.

Témoignage

## “ La procédure d'asile est très stressante. Pour le tuteur aussi

Christine Quertinmont a été la tutrice d'une jeune Guinéenne de quinze ans. Une expérience qui s'est révélée parfois difficile mais qui lui a permis de mieux comprendre la réalité de l'exil.

Par JULIE LUONG

Christine Quertinmont s'est proposée comme tutrice après en avoir parlé à une de ses amies, elle-même tutrice passionnée. Je trouvais que c'était un enjeu important. Mais je ne travaillais pas dans ce domaine et je ne connaissais les problèmes d'asile que de l'extérieur, explique cette ancienne enseignante dans un centre de formation en alternance, par ailleurs prof de yoga. Après avoir suivi la formation de trois jours au service des Tutelles du ministère de la Justice – formation très bien faite, où l'on nous explique toute la procédure d'asile –, elle assurera

une tutelle, d'avril 2017 à septembre 2018. Le cas était un peu particulier puisque la jeune fille dont j'étais tutrice et qui venait de Guinée vivait dans une famille. Elle est arrivée en Belgique à l'âge de 15 ans, pour des motifs de mariage forcé après excision. Elle a rejoint ici son oncle et sa tante, qui avaient tous les deux le statut de réfugié. Au début, mon rôle pour la famille était incompréhensible...

Famille ou pas, avoir un tuteur est en effet obligatoire pour tout MENA présent sur le territoire belge. Cet adulte volontaire – qui reçoit une indemnité forfaitaire de 605, 26 euros par tutelle et par an – est chargé de veiller sur les droits sociaux du mineur, sa scolarité, son logement, son état de santé et de bien-être. Il n'est pas son tuteur civil, au sens où il n'est pas tenu responsable

pour un délit que le mineur commettrait. Mais sa responsabilité n'en est pas moins grande. Il y a énormément d'aspects administratifs à gérer quand le jeune est dans une famille. Quand il est en dans un centre, c'est différent : ce sont les assistants sociaux qui prennent ce volet en charge, précise Christine Quertinmont. L'aspect rébarbatif de la paperasserie se double surtout du stress, partagé par le mineur et sa famille, que la procédure n'aboutisse pas... La procédure d'asile est quelque chose de terriblement stressant. En tant que tuteur, vous accompagnez le mineur à l'Office des étrangers. Nous sommes tombés là-bas sur la pire personne qui soit, d'une agressivité totale et qui accusait la jeune de mentir sur toute la ligne. En tant que tuteur, vous assistez à ça sans pouvoir intervenir. C'est vraiment épouvantable. La jeune, comme l'appelle Christine Quertinmont, sortira démolie de cet entretien. Par contre, l'audition au CGRA (Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides) se passera bien mieux, grâce à une officière de protection beaucoup plus à l'écoute et visiblement mieux formée pour mener des interrogatoires dans les limites de la décence. Finalement, la procédure a abouti. Nous avons tout obtenu.

### Aider sans se laisser envahir

Avec le recul, l'ex-tutrice estime que la difficulté de l'expérience réside aussi dans la quête d'une « juste distance » à conserver avec le mineur et sa famille. La famille a eu une gratitude immense pour moi... mais trop! Je me suis sentie envahie. Je suis quelqu'un d'assez solitaire or, une fois que la procédure a été finie, ils voulaient tous venir chez moi, avec leurs autres enfants. Mais moi, je n'avais pas envie de ça... C'est aussi lié à des différences culturelles : quelle que soit l'heure où j'allais chez eux, il fallait que je mange. Mais je n'avais pas faim! C'était une manière de m'accueillir. Sans les blesser, il fallait aussi que je me respecte. C'est pourquoi Christine Quertinmont préfère aujourd'hui voir l'adolescente seule à seule, de temps en temps. Parfois, elle reçoit un mail dans lequel la jeune fille lui dit qu'elle lui manque. Je ne regrette pas du tout l'expérience. Cela m'a permis de bien comprendre la procédure d'asile de l'intérieur. Mais j'ai décidé de ne pas faire d'autres tutelles car dans la tutelle, vous êtes pris entre votre désir d'aider et le manque d'affinités personnelles avec certaines tâches, comme les tâches administratives... Aujourd'hui, il y a plus de tuteurs que de jeunes qui arrivent, donc je préfère laisser cela à d'autres. Mais s'il manquait de tuteurs, je le referais.





# “ Il faudrait désigner un tuteur le plus tôt possible ”

Jean-Baptiste Lardot est le référent « MENA » du CIRÉ (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers). Pour lui, le système des tutelles fonctionne plutôt bien et l'implication citoyenne est une avancée. Mais la loi a aussi des failles et le manque d'harmonisation dans le travail des tuteurs en est une. Cet expert sait de quoi il parle, il est lui-même tuteur de quatre MENA qu'il accompagne dans leur procédure d'asile.

Par PIERRE JASSOGNE

**Huit tuteurs sur dix sont des particuliers. Selon vous, ce système de tutelle par les particuliers fonctionne-t-il bien ?**



Oui, le système fonctionne bien du fait qu'il permet aux citoyens de s'impliquer dans l'accompagnement des MENA, tout en leur permettant de développer des compétences, notamment

en matière du droit des étrangers ou de la procédure d'asile, par exemple, pour accompagner le jeune. Les tuteurs reçoivent diverses formations pour pouvoir leur donner le plus d'outils possibles. Parmi les citoyens qui s'engagent, on retrouve des profils tels que des avocats, des retraités, des enseignants ou des personnes travaillant dans des centres d'accueil... Des compétences humaines tout à fait essentielles, sachant que le rôle du tuteur ne se limite pas seulement à accompagner le jeune dans ses procédures. Son but est de toujours de

veiller à l'intérêt supérieur de l'enfant, en cherchant la solution qui soit la plus bénéfique au jeune. Parfois, en réfléchissant à la procédure de séjour à mettre en place avec lui, en veillant, si cela est possible, à renouer le contact avec ses proches ou à travailler à un projet de vie avec le jeune que ce soit en Belgique

ou dans un autre pays. Au départ, pour les jeunes, le rôle du tuteur n'est pas très clair et un travail pédagogique d'explication est nécessaire pour que le jeune se sente réellement en confiance. Raison pour laquelle plus le jeune va voir son tuteur, plus il comprendra le rôle et l'intérêt de sa présence...

**Les tutelles sont organisées par une loi de 2002. Ce cadre légal est-il suffisant selon vous ?**  
Avoir un cadre légal est déjà un point positif. Avant 2002, il n'y avait rien en matière

d'accompagnement de ces jeunes. Ce cadre permet d'avoir des règles communes et de mettre en place un Service des Tutelles qui fonctionne, et à travers lui de reconnaître la fonction même de tuteur. Il existe aussi

des directives générales pour les tuteurs afin d'orienter leur action et d'harmoniser leur travail. Les failles existent, néanmoins. Selon moi, il n'y a pas de limite dans la loi du nombre de jeunes qu'un tuteur peut accompagner. Et face à des situations de crise, comme celle connue en 2015, des tuteurs se sont retrouvés à devoir accompagner plus d'une trentaine de jeunes. Une

situation où l'accompagnement n'a pas été optimal.

L'autre problème concerne la fréquence des rencontres entre le MENA et son tuteur : selon les directives générales pour les tuteurs, une rencontre tous les trois mois est suffisante quand les procédures sont terminées, que le jeune a un statut. À mon sens, c'est clairement insuffisant. Notamment quand les jeunes sont en phase d'autonomie avant leur majorité. Cette période peut être souvent un choc pour des jeunes de seize ans qui vont devoir tout

Des sorties sont aussi régulièrement organisées pour assister à un spectacle ou à une manifestation sportive. Les plus chanceux ont pu assister à un match des Diables Rouges au stade Roi Baudouin. À l'heure actuelle, 150 jeunes bénéficient des services de Mentor-Escale et 100 autres assistent régulièrement aux activités de l'association.

*La tutelle s'arrête le jour de leurs 18 ans*, explique encore Olivier Fagel. Un arrêt brutal qui signifie être propulsé, du jour au lendemain, dans le monde des adultes. C'est la raison pour laquelle Mentor-Escale permet aux jeunes de continuer à être suivis par les assistants sociaux jusqu'à l'âge de 20 ans, et ouvre la fréquentation des activités jusqu'à l'âge de 26 ans. *Nous voulons que les jeunes nous quittent d'eux-mêmes au moment qu'ils choisissent. Pas qu'ils se sentent mis à la porte. C'est très important !*

## Choc culturel

Refaire sa vie à l'autre bout du monde n'est jamais chose aisée. Elle l'est d'autant moins quand on est forcé de quitter son pays dans des circonstances tragiques et que l'on vit cette expérience loin de sa famille.

Élément important à intégrer : la sécurité, notamment par rapport aux institutions. Ici, pas de policiers violents ou menaçants, qui rackettent les passants ou les personnes vulnérables. Pas d'état croupion, peuplé de fonctionnaires corrompus, dont il convient de se méfier. La Belgique est un État de droit. Pour beaucoup de migrants – jeunes ou adultes – c'est souvent une découverte fondamentale, loin des réalités qu'ils ont laissées derrière eux. *Le rapport que nos jeunes entretiennent avec la police est souvent très positif*, note Olivier Fagel. *C'est un rapport très différent de celui qu'entretiennent les jeunes d'ici avec elle.*

Mais d'autres aspects sont parfois plus difficiles à intégrer. Notamment les rapports hommes-femmes et la manière dont se forment les relations amoureuses. Parmi les MENA qui fréquentent Mentor-Escale, il y a actuellement une majorité de garçons.

Chez Mentor-Escale, tous les mercredis après-midi, les jeunes préparent un repas ensemble.



**“ Nous voulons que les jeunes nous quittent d'eux-mêmes, au moment qu'ils choisissent ”**

Olivier Fagel

Et légitimement, *beaucoup parmi eux ont envie de rencontrer des filles*. Récemment, Mentor-Escale a donc fait appel à un planning familial qui a mené une animation avec les jeunes à l'asbl, autour des questions liées à la vie affective et à la sexualité.

Après plusieurs années de séparation, certaines familles parviennent parfois à se retrouver dans le cadre d'un regroupement familial. Le MENA est rejoint par ses parents et/ou ses frères et sœurs. L'exil est désormais vécu, en Belgique, avec ses proches. Pour d'autres, ce regroupement n'est pas possible et la séparation s'installe dans la durée. C'est le cas d'Ismaël, jeune afghan de 19 ans, originaire de Kunduz, arrivé seul en Belgique il y a quatre ans, et pensionnaire d'un des logements géré par Mentor-Escale. *C'est dur d'être seul ici*, explique-t-il. *Parfois, je vois des images de l'Afghanistan à la télé. Des exactions commises par les talibans. Ça me rend fou, je sens la rage qui monte en moi !*

Au gré de l'actualité, l'écho des souffrances de notre monde rattrape parfois la petite communauté de Mentor-Escale. Pendant la bataille d'Alep, par exemple, les jeunes syriens de l'association étaient particulièrement touchés. La bulle que l'équipe s'efforce de construire n'est pas infaillible. Mais beaucoup de belles histoires finissent par émerger du projet. La transition en douceur, offerte par Mentor-Escale, permet de nombreux mineurs, arrivés seuls chez nous, de voler, plus tard, de leurs propres ailes. ♦

apprendre. Durant cette phase, il y a moins de travail administratif pour le tuteur. Par contre, l'accompagnement du jeune est essentiel pour définir avec lui son projet de vie, tant au niveau scolaire que professionnel... Le jeune doit pouvoir continuer à avoir confiance en son tuteur jusqu'à sa majorité. Pour pouvoir établir cette continuité, il faut un cadre légal qui puisse préciser la fréquence du suivi.

**Au niveau des tutelles, quels changements sont-ils nécessaires selon vous ?**

En priorité, il faudrait permettre une désignation d'un tuteur dans un délai le plus court possible. Dès l'arrivée du jeune en centre collectif, en fait. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Ensuite, le Service des Tutelles, l'Office des Étrangers ou la police peuvent émettre un doute sur l'âge du jeune. Durant cette période de détermination de l'âge, il est rare que les jeunes se voient attribuer un tuteur. Pourtant, ces jeunes ne comprennent pas ce qui se passe, sont tout à fait perdus face à la remise en cause de leur récit... Raison pour laquelle il faudrait néanmoins désigner un tuteur, y compris dans ces situations, pour que le jeune puisse être accompagné, pour qu'on puisse lui trouver un avocat s'il veut faire un recours, quitte à ce que, une fois le doute d'âge confirmé, le tuteur se retire. Puis, il faut continuer à spécialiser les tuteurs les plus aguerris, comme c'est déjà le cas, dans certaines problématiques. Au Service des Tutelles, il y a notamment un pôle dédié à la traite des êtres humains, il y a aussi des tuteurs plus expérimentés qui s'occupent de jeunes très vulnérables... Il faut enfin plus d'harmonisation au niveau du travail des tuteurs,

et l'un des moyens d'y accéder est de développer des tuteurs professionnels, employés par des associations ou par le Service des Tutelles, ayant tous un même mode d'accompagner le jeune. Le problème est que cela coûterait plus cher... Aujourd'hui, le défraiement s'élève à 640 euros annuels. L'implication citoyenne est une bonne chose, mais on ne peut pas demander à un citoyen bénévole le même travail qu'on demanderait à un professionnel. Pour avoir travaillé en centre d'accueil, j'ai vu des jeunes très affectés par le manque d'implication de leur tuteur, c'est vrai. Mais les choses s'améliorent vraiment d'année en année : le Service des Tutelles veille de plus en plus à ce que les tuteurs accompagnent au mieux leur pupille.

**Vous êtes vous-même tuteur... Quelle expérience en tirez-vous ?**  
 J'ai travaillé dans un centre d'accueil s'occupant uniquement de MENA. À la fermeture du centre, j'ai décidé de me lancer comme tuteur. Cela fait un an maintenant. Je m'occupe de quatre jeunes, de six à dix-sept ans. J'apprends à chaque fois. C'est une fonction qui se forme petit à petit, que ce soit par l'accompagnement, par les expériences au contact des différents jeunes rencontrés... D'un cas à l'autre, on arrive à mieux saisir ce qui est bien pour un jeune. Mais c'est chaque fois du cas par cas, et un dossier n'est pas l'autre. Au-delà de la procédure, du suivi administratif, le rôle du tuteur est d'aider, selon moi, les jeunes à trouver leur place. ♦



**“Il n’y a pas de limites dans le nombre de jeunes qu’un tuteur peut accompagner.”**

**C’est une faille”**

L'accompagnement du tuteur est essentiel pour définir avec le MENA, son projet de vie.

# Si mineurs

LES ENFANTS MIGRANTS AU QUOTIDIEN

6/6



dessiner courir  
**Le droit d'être un enfant** jouer  
 nager faire de la musique

Le jeu, ce langage universel, p.43

Le football, facteur d'inclusion, p.44



# Jouer, c'est aussi un droit de l'enfant

BERNARD DE VOS,  
délégué général aux droits de l'enfant



La Convention des droits de l'enfant, qui fête cette année ses trente ans d'existence, est le texte international le plus ratifié du monde : à part les États-Unis, tous les pays du monde l'ont signée et dûment ratifiée!

La Convention reprend une série de droits élémentaires que les différents États membres s'engagent à respecter. Et parmi ces droits, l'article 31 convient que *les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs,*

*de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.* La Convention impose également aux États membres de faciliter et favoriser l'accès des enfants à toute activité culturelle, artistique ou simplement récréative.

Certains pourraient sourire en voyant le jeu considéré comme un droit pour l'enfant. Et estimer que ce droit ne peut être mis sur un même pied d'égalité que d'autres, qu'ils jugent bien plus essentiels comme le droit à la vie, à une identité ou à vivre en famille par exemple. J'ai toujours considéré qu'il n'y a pas de grands ou de petits droits : tous ceux qui figurent dans le texte sont capitaux et aucun ne devrait être moins considéré qu'un autre!

Cinquante millions d'enfants sont déracinés à travers le monde soit la moitié des migrants. Unicef Belgique en a rencontré plusieurs. Il ressort de ces entretiens deux préoccupations principales : une première liée à leurs inquiétudes pour leur pays d'origine, une seconde sur les difficultés rencontrées dans le pays d'accueil et, notamment, le fait que les centres d'accueil n'offrent pas assez de possibilités d'accéder au jeu et aux loisirs.

Pourtant, le jeu est la stratégie d'apprentissage naturel du jeune enfant. C'est par le jeu qu'il aiguisé son développement. Développement moteur et sensoriel, développement intellectuel et social mais aussi développement du langage. C'est grâce au jeu que l'enfant va bouger, réfléchir, apprendre de nouveaux mots et donc être en interaction. Jouer est une activité naturelle et stimulante qui permet à chaque enfant de faire de multiples apprentissages. Et lui permet aussi de se remettre des chocs psychologiques et les traumatismes qu'il a dû endurer. Il en va de même, lorsque l'enfant grandit, de l'importance de l'accès à des loisirs de qualité.

La route de l'exil est pénible. Elle débute souvent sur un trauma. Lorsque les familles arrivent en Belgique et qu'elles sont accueillies, il est normal et légitime que les premières inquiétudes concernent leur sécurité et leur hébergement. Mais d'autres considérations qui paraissent trop souvent anodines devraient être mieux prises en compte. Rencontrer les enfants autour d'un jeu, travailler au contact direct avec eux, c'est la meilleure manière de redonner espoir, de refaire sens, de refaire lien, bref de rendre à ces enfants leur juste place, leur place d'enfant. Une formidable opportunité de résilience

Les enfants de l'exil sont fragiles parmi les fragiles. Leur permettre de vivre leur enfance en toute légèreté et en toute innocence passe invariablement par la reconnaissance de l'ensemble de leurs besoins.



# Le jeu, ce langage universel des enfants

Et si le jeu était la clé? À travers le monde, des millions d'enfants sont obligés de vivre loin de chez eux à cause de la guerre ou de la pauvreté. Pour eux, l'accès aux loisirs peut se révéler salvateur et leur permettre de se sentir à leur place dans leur nouvel environnement.

Par MARIA-LAETITIA MATTERN

Nadim est un jeune Syrien de 14 ans, réfugié en Belgique avec sa famille depuis quatre ans. Le mois dernier, l'un de ses copains de classe a appris qu'il était Syrien. Il lui a demandé : *Alors, ça veut dire que tu es réfugié? Non, j'étais réfugié, mais je ne le suis plus*, lui a répondu Nadim. Aujourd'hui, il se sent ici chez lui. Pour en arriver là, il a certes été intégré à l'école, bien entouré par sa famille et par des associations. Mais ce qui l'a aidé par-dessus tout, c'est d'accéder aux loisirs : le foot, les cours de musique, les mouvements de jeunesse. Tout un petit microcosme qui lui a permis de se façonner un nouveau monde ici, de nouvelles amitiés, de nouveaux projets dans lesquels il se sent bien.

Entre le déracinement, l'exil, l'anxiété des parents – pour peu que le mineur voyage en famille – la lourdeur des démarches administratives et de la procédure d'asile, le quotidien d'un jeune migrant a de quoi mettre son insouciance en péril. C'est, entre autres, le constat du Fonds Houtman, fondation de soutien à l'enfance en difficulté. *Après une mûre réflexion et observation de la situation, il nous est apparu que les difficultés principales liées à l'exil concernaient la santé mentale de ces jeunes, ainsi que la question de l'accès au jeu. Ces enfants ont souvent dû faire face à des problèmes qui ne sont pas vraiment des problèmes d'enfants. Ils ont dû porter des responsabilités qui les dépassaient*, explique Marie-Christine Mauroy, administratrice générale du Fonds Houtman.

Raison pour laquelle ils ont décidé de lancer un appel à projets, afin de valoriser l'accès au jeu pour les jeunes

L'accès aux loisirs, comme le foot, permet aux jeunes migrants de retrouver un peu d'insouciance.



Témoignage

## Le football, vecteur d'inclusion

Le Kraainem Football Club accueille des jeunes du centre Fedasil de Woluwé-Saint-Pierre.

réfugiés ou demandeurs d'asile en Belgique. *Nous avons le sentiment qu'il manque une approche adaptée aux besoins particuliers de ces jeunes dans les loisirs auxquels ils ont accès*, poursuit Marie-Christine Mauroy. *Lorsque les jeunes migrants sont dans le circuit « classique » (école, etc.), ils bénéficient de ce qui est offert à tous les enfants, sur un même pied d'égalité. Or, cette approche n'est pas toujours adaptée à leur vécu. Tout est une question de balance : il ne faut pas spécialement concevoir des activités rien que pour eux, mais plutôt adapter des projets existants en y ajoutant telle ou telle approche pour les inclure davantage.*

Ce que le jeu a de bénéfique pour la santé mentale vient de la notion de plaisir qu'il implique. Sans enjeu, sans obligation de réussite, il contribue à améliorer la confiance en soi du jeune. Pour Marie-Christine Mauroy, *le simple fait de faire partager des moments de jeux et de plaisir avec d'autres enfants contribue naturellement au bien-être et à l'intégration de l'enfant.*

En effet, qui dit jeu dit souvent groupe : c'est bien connu, plus on est de fous, plus on rit ! Côté loisirs, en Belgique, des milliers d'enfants participent chaque week-end aux activités de mouvements de jeunesse. Les jeunes migrants y ont-ils accès ?

### Mouvements de jeunesse : ça bouge ?

Avec environ 175 000 adhérents (incluant les scouts et guides de toute la Belgique), le scoutisme en Belgique est l'un des plus dynamiques du monde.

Face à la situation migratoire actuelle, ils ont pris le parti de l'accueil. C'est en tout cas l'approche de la Fédération des scouts, relayée par les différentes unités sur le terrain. *Nous travaillons sur deux fronts*, explique Lionel Claude, animateur fédéral Diversité et Inclusion pour Les Scouts. *Nous proposons des activités de sensibilisation, soit au sein de nos unités soit entre des unités et des centres d'accueil de demandeurs d'asile. Nous essayons également de faire découvrir le scoutisme aux demandeurs d'asile et aux réfugiés lors des réunions pendant l'année ou pendant les camps.*

Un travail qui se fait main dans la main avec les centres d'accueil pour demandeurs d'asile. L'essentiel est que les jeunes soient au courant de l'existence de ces mouvements de jeunesse et qu'ils y soient les bienvenus, que ce soit en tant qu'animés ou en tant qu'animateurs s'ils ont plus de 18 ans. *Il est compliqué de chiffrer le nombre de jeunes réfugiés ou demandeurs d'asile qui font actuellement partie de nos unités scouts, mais en tout cas, ils sont nombreux. À la veille des camps d'été, nous ressentons une véritable émulation et constatons davantage de transit d'informations entre les centres d'accueil et nos unités.*

**“Les enfants tissent des liens en s'amusant.”**

Lionel Claude

*Même si la barrière de la langue peut constituer un frein au début, elle est assez vite mise de côté. Le scoutisme passe par le jeu, par l'action et la vie en collectivité. Le jeu est un langage universel*, poursuit Lionel Claude. D'après l'expérience de « terrain » de cet animateur, certaines questions que se posent les organisateurs disparaissent comme par magie : entre les enfants, la communication se crée naturellement. *Ils ont moins d'appréhension, ils tissent des liens en s'amusant.*

Loin de la rigidité des institutions auxquelles ils sont confrontés, les mouvements de jeunesse offrent à ces jeunes un terrain neutre, un lieu où ils peuvent s'exprimer, simplement s'amuser, mais aussi trouver une stabilité à moyen ou à long terme. *Le fait d'avoir des activités régulières, de vivre ensemble tous les samedis ou dimanches ainsi qu'au camp d'été permet au jeune de se faire des relations, de se créer un petit réseau, d'apprendre le français (même s'il ne s'agit pas du but principal, mais plutôt d'une conséquence heureuse). Tout cela l'aidera à s'enraciner naturellement là où il a atterri.*

Du côté des Guides, même constat : ça bouge ! Que ce soit dans l'accueil de jeunes migrants au sein des unités ou dans l'aide aux réfugiés, la solidarité est de mise. *Dans un premier temps, nous invitons nos unités à mettre leurs locaux à disposition pour héberger des migrants*, explique Romain Castelet, attaché de presse pour Les Guides Catholiques de Belgique. *Plusieurs groupes ont également soutenu la Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés via différentes actions et cette année, un groupe Horizon ira en Italie pour venir en aide aux réfugiés et proposer des animations aux enfants.* Loin d'être des obligations imposées, ces initiatives sont souvent prises par les jeunes eux-mêmes. ♦

où ils bénéficient d'une heure de table de conversation en français avant de participer aux entraînements.

L'activité a lieu trois fois par semaine. Le mardi et le vendredi, ce sont les jeunes du centre Fedasil de Woluwé Saint-Pierre (dévolu aux MENA) qui viennent jouer. Le jeudi, ce sont les jeunes du centre de Rixensart.

### Des niveaux de jeu très différents

Les jeunes migrants intègrent les équipes déjà constituées. Avec les difficultés que cela peut représenter sur le plan technique et sportif. *Le plus grand défi à gérer pour nous, c'est le niveau de jeu des jeunes*, poursuit Benjamin Renauld. *Parfois, ils ont un niveau de jeu très inférieur à celui de nos équipes. C'est la raison pour laquelle on limite le nombre de jeunes migrants par équipe à deux ou trois. Les entraîneurs ont l'habitude et jusqu'à présent, ça se passe plutôt bien.* Il faut tout de même parfois calmer certaines ardeurs. En arrivant en Europe, certains jeunes se voient déjà devenir footballeurs professionnels et demandent immédiatement à intégrer l'équipe première du club !

Mais c'est parfois le contraire qui se passe. Ainsi l'année dernière, un jeune Guinéen de 15 ans a fait preuve d'un talent exceptionnel pour le football, devenant l'une des meilleures recrues pour son équipe et pour le club de Kraainem. *À la fin de la saison, le jeune a été repéré par le club OHL de Louvain, un club de division 2, et il est*

*parti. C'est une grande perte pour notre club, mais c'est aussi une fierté pour nous. Notre initiative a permis à ce jeune demandeur d'asile de s'intégrer durablement dans son pays d'accueil grâce au football. C'était un des buts du projet. La plupart des jeunes migrants ne fréquentent pourtant pas longtemps le club. Une fois leur statut obtenu auprès du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), ils quittent le centre Fedasil et ne bénéficient plus du transport organisé par le club pour les emmener à l'entraînement.*

Depuis 2015, environ 2 000 jeunes sont passés par le Kraainem football club. Une vingtaine d'entre eux ont noué des affinités durables avec ce sport et sont devenus des membres à part entière du club, en rejoignant l'une de ses équipes. Le Kraainem Football club peut compter sur un subside de la Commission européenne pour accueillir les jeunes migrants en son sein. *Ce subside nous permet d'acheter les tenues et d'organiser le transport depuis le centre Fedasil. Nous comptons poursuivre l'initiative au moins jusqu'à la fin de l'année 2019*, indique Benjamin Renauld.

Depuis quatre ans, le Kraainem football club accueille en son sein des jeunes demandeurs d'asile. Il s'agit d'un projet solidaire pour offrir un bol d'air à ces jeunes. Il a même permis de susciter des vocations chez certains.

Par GRÉGOIRE COMHAIRE

Aux portes de Bruxelles, le Kraainem football club accueille près de 350 jeunes joueurs répartis en 13 équipes, qui évoluent dans plusieurs championnats régionaux. Fondé en 1992 par un groupe de fonctionnaires européens, le club est fier d'afficher son caractère multiculturel. Plus de 42 nationalités y sont représentées. Pas étonnant donc, que ce soit ici qu'est né le projet « We welcome young refugees ». Une invitation lancée à de jeunes migrants – mineurs non accompagnés (MENA) ou non – afin de leur permettre de pratiquer un sport d'équipe et d'oublier le stress de leur situation le temps d'une soirée.

*Le projet est né en 2015, en pleine crise des migrants*, explique Benjamin Renauld, joueur en équipe première et responsable du projet au sein du club. *On voyait tous les jours de terribles images à la télévision, on s'est demandé comment on pouvait être utile à notre niveau.* Des contacts sont pris avec le centre Fedasil de Woluwé Saint Pierre, situé non loin de là. Le centre, qui accueille des MENA, est justement en demande d'activités sportives pour occuper les jeunes. Beaucoup d'entre eux sont en Belgique depuis peu de temps et certains ne sont pas encore scolarisés. *Plutôt que de s'ennuyer au centre, on leur a proposé de venir jouer au football*, poursuit Benjamin Renauld. La proposition rencontre un franc succès. Rapidement, une navette se met en place pour amener les jeunes au club,







Un espace d'accueil idéal pour le jeune migrant pourrait être un lieu inclusif et convivial, où il est accepté en tant que tel. C'est le pari de l'UPJB-Jeunes, le mouvement de jeunesse de l'Union des Progressistes Juifs de Belgique, qui propose des activités tous les samedis.

Par MARIA-LAETITIA MATTERN

## “ Avoir des parcours différents et s'amuser des mêmes choses ”

Avec une position très ferme de défense des sans-papiers et de solidarité avec les migrants, l'UPJB mise sur l'accueil des jeunes réfugiés, dans un esprit d'ouverture. Actuellement, plusieurs jeunes en demande de régularisation fréquentent le mouvement, explique Antonin Moriau, coordinateur de l'UPJB-Jeunes. Deux d'entre eux, originaires de Tchétchénie, ont notamment réussi à obtenir une régularisation. Un autre, originaire d'Irak, est toujours en demande de papiers. Notre but est d'ouvrir un espace de liberté, de convivialité et de familiarité pour ces jeunes, un endroit où ils ne sont pas jugés, où l'on ne fait pas la différence entre leur situation et celles des jeunes Belges. Tous les participants sont au courant de la problématique de l'accueil en Europe et nous encourageons le développement de leur esprit critique par rapport à cela.

La participation à l'UPJB-Jeunes peut favoriser l'intégration des jeunes migrants à deux niveaux. D'abord parce qu'ils se sentiront plus à l'aise, mieux accueillis. Mais aussi parce que s'ils sont inscrits dans le tissu social bruxellois et belge. Cela peut dans certains cas influencer les pouvoirs décideurs de leur régularisation et faciliter

l'aboutissement de leur dossier, explique Antonin Moriau.

En pratique, le mouvement UPJB-Jeunes propose des activités tous les samedis après-midi et deux camps par an, l'un en été et l'autre en hiver. Les activités y sont aussi bien sportives ou ludiques que culturelles ou politiques (participation à des manifestations, à des débats, etc.). Le mouvement rassemble une centaine de jeunes âgés de 6 à 16 ans, garçons et filles, de toute croyance ou confession. L'UPJB est un mouvement laïque, ouvert à toute personne quelle que soit son origine ou sa religion, précise le coordinateur. L'idée de la judaïté y est plus prise comme une culture que comme une religion.

Au-delà de l'aspect « loisirs », l'UPJB souhaite nourrir le combat pour une politique migratoire plus ouverte, plus humaine et plus juste. Nous souhaitons éveiller ces jeunes à la problématique de l'accueil des migrants en Belgique et en Europe. Nos jeunes sont habitués à se rendre à des manifs pour la justice migratoire ou à participer à des débats avec nos animateurs. Et lorsqu'ils rencontrent des jeunes migrants ou réfugiés, leur prise de position politique devient plus concrète. Cela leur permet de se rendre compte que des jeunes très semblables à eux vivent ce type de situation, viennent d'horizons différents, d'autres cultures. Ces échanges peuvent être très enrichissants. Tout cela n'est jamais qu'une question de parcours : on peut avoir des parcours très différents et malgré tout s'amuser des mêmes choses et jouer ensemble. ◆

**“ Nos jeunes sont habitués à se rendre à des manifs pour la justice migratoire. ”**

Antonin Moriau



# Des Maisons de jeunes ouvertes aussi aux jeunes migrants

Depuis plusieurs années, les Maisons de jeunes ont mis en place des dispositifs qui permettent aux jeunes et aux jeunes migrants de se rencontrer et de vivre ensemble. Valérie Hébrant explique cet enjeu important pour la Fédération des Maisons de jeunes.

Par PIERRE JASSOGNE

Implantées dans des quartiers ou des villages, les Maisons de jeunes sont ouvertes à tous, sans discrimination, de 12 à 26 ans. Mais quelle place offrent-elles aux jeunes migrants ?



**Valérie Hébrant :**

Depuis leur création, dans les années 60, les Maisons de jeunes ont toujours accueilli des jeunes issus d'un parcours migratoire. Si toutes sont confrontées à la problématique, toutes

ne s'approprient pas le sujet de la même manière. Certaines vont spécifiquement à la rencontre des centres d'accueil pour faciliter l'accessibilité de leur infrastructure aux jeunes migrants.

**Quelles sont les attentes de ces jeunes migrants ?**

D'abord, y trouver un lieu d'accueil et de rencontre. On constate que les jeunes migrants viennent souvent de leur plein gré dans une Maison de jeunes pour se retrouver avec d'autres jeunes, mais aussi pour trouver un lieu qui leur permet de pratiquer diverses expressions artistiques et culturelles, chose qu'on peut difficilement faire à l'école ou

dans un centre d'accueil. Les Maisons de jeunes offrent un soutien à l'expression de ces jeunes et peuvent répondre à leurs demandes, en veillant à mettre en place un atelier sur telle ou telle discipline, ou à créer un projet avec eux. C'est souvent à travers ces premières demandes que la porte s'ouvre. Ceci dit, l'objectif des Maisons de jeunes est de croiser les publics, de faire en sorte que les jeunes ne restent pas en petit groupe fermé, mais se rencontrent et

échantent... Ce sont aussi des espaces d'éducation permanente pour permettre aux jeunes de comprendre le monde dans lequel ils vivent, en croisant des publics aux réalités différentes, afin de faire évoluer les représentations sur un sujet aussi important que celui des migrations.

**Et cela fonctionne ?**

Cela demande aux équipes d'animation d'être formées. En tant

que fédération, nous avons entendu ces dernières années les nombreux questionnements de nos équipes autour de l'accueil des jeunes migrants et le rôle que pouvaient jouer les Maisons de jeunes à ce sujet. Il y avait, de la part de nos animateurs, un besoin d'information pour mieux comprendre les causes des migrations, les parcours, les raisons pour lesquelles on en arrive à quitter son pays, et décoder le discours médiatique

**“ Les jeunes migrants viennent d'abord pour se retrouver avec d'autres jeunes ”**

autour de cette problématique. L'autre besoin, porté par les jeunes eux-mêmes, était d'aider les migrants, en récoltant des vivres ou des vêtements. Dans un premier temps, le réflexe a été de répondre à l'urgence, puis est venue une réflexion pour travailler sur le long terme, en renforçant l'accessibilité de nos structures aux migrants.

**Cette réflexion a donné naissance au spectacle Jeunesse Nomade créé, il y a deux ans, par des jeunes issus de cinq Maisons de jeunes mais aussi de centres d'accueil pour demandeurs d'asile.**

C'est un spectacle qui interroge le sens du mot accueil. Il a été présenté pour le festival Esperanzah en 2017. Il a été joué une dizaine de fois en Wallonie et à Bruxelles. Suite à ce premier projet, d'autres initiatives ont pu être lancées et continuent de l'être comme en juin prochain à travers une action d'interpellation dans l'espace public qui mettra les jeunes en scène dans le cadre d'une campagne intitulée « N'expulse pas mon pote ».

**La Fédération des Maisons de jeunes propose également un travail de sensibilisation, à travers le projet Métis. En quoi consiste-t-il ?**

Il permet de former et outiller les équipes des Maisons de jeunes pour leur permettre de travailler l'interculturalité au jour le jour avec leurs jeunes, quel que soit le contexte dans lequel ils évoluent. Derrière cette démarche, il y a la volonté de s'inscrire dans le mouvement pour la justice migratoire et de l'antiracisme pour soutenir un projet de société ouvert à tous,

en initiant et portant des projets pour et par les jeunes avec des jeunes migrants.

**Quels sont les freins dans l'accueil des jeunes migrants au sein des Maisons de jeunes ?**

Le premier, c'est la méconnaissance entre nos Maisons de jeunes et les centres d'accueil. Et le constat d'un certain repli des centres sur eux-mêmes quant à l'accès à la culture et aux loisirs.

Généralement, lors de ces activités, les jeunes restent entre eux, sans contact avec d'autres jeunes du quartier ou du village. Les centres d'accueil n'ont pas toujours la volonté d'ouvrir leurs portes. Parfois, ils font le geste de donner un billet de train au jeune pour venir à une activité organisée par la Maison de jeunes. Certains le font très facilement, et pour d'autres, c'est impossible. Cela nous freine dans notre travail avec ce public.

Pour remédier à cette situation, la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a accordé un subside annuel pour assurer une meilleure collaboration au niveau local entre nos Maisons de jeunes et les centres d'accueil. En permettant

de mieux appréhender les modes de fonctionnement de chacun, on souhaite favoriser les partenariats et renforcer l'accessibilité de nos structures aux jeunes migrants.

L'autre problème concerne la situation administrative de ces jeunes, en attente d'une autorisation de séjour. Les refus sont souvent vécus comme un déchirement et provoquent un sentiment d'injustice chez les autres jeunes

avec des réactions de solidarité pour aider le jeune migrant. En tant que Maison

de jeunes, nous ne pouvons pas intervenir dans la procédure administrative, mais on constate que tout ce qui est lié à l'intégration de ces jeunes n'a pas vraiment d'impact dans la prise de décision du CGRA. Peu importe, leur niveau d'implication dans une Maison de jeunes, dans une école, cela ne semble avoir aucune importance. Pourtant, c'est une nécessité de permettre aux jeunes d'en rencontrer d'autres dans des structures comme les nôtres, mais y a-t-il une réelle volonté politique pour que ces jeunes s'intègrent ? C'est la question que je me pose... Et je n'en suis pas certaine, malheureusement. ◆

**“On constate un repli des centres sur eux-mêmes quant à l'accès aux loisirs.”**

solidarité pour aider le jeune migrant. En tant que Maison

Au sein des Maisons de jeunes, l'expression artistique est la bienvenue.



**CIRÉ**  
coordination et initiatives  
pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers) est une structure de coordination pluraliste réunissant 28 associations très diversifiées : services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, organisations syndicales, services d'éducation permanente et organisations internationales.

Le CIRÉ travaille sur les questions touchant les demandeurs d'asile, les réfugiés et les étrangers avec ou sans titre de séjour, par le plaidoyer politique, la sensibilisation et l'action sur le terrain. Nos thématiques de travail sont les politiques migratoires, l'asile et l'accueil, la détention, le séjour, et l'intégration des étrangers. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.

Le CIRÉ dispose également de services d'aide directe aux personnes étrangères : une permanence socio-juridique, une école de français langue étrangère, un service logement, un service Travail Equivalences et Formations, des « ateliers citoyens » et une structure d'accueil pour demandeurs d'asile avec besoins spécifiques et mineurs non accompagnés.

rue du Vivier, 80-82,  
1050 Bruxelles  
tel +32 2 629 77 10  
fax +32 2 629 77 33  
cire@cire.be  
www.cire.be

**la ligue  
des familles  
citoyenparent**

Depuis près de 100 ans, la Ligue des familles est un acteur majeur dans le monde associatif. En phase avec son temps, elle accompagne l'évolution des parentalités et des choix de vie. La Ligue des familles se veut utile, pluraliste et proche des parents.

La Ligue des familles, ce sont des équipes et des volontaires sur le terrain qui construisent, avec les familles, une société meilleure, toujours plus inclusive et bienveillante. La Ligue des familles est à l'écoute et offre matière à débat à travers ses actions de sensibilisation et grâce aux éditions papiers et numériques de l'hebdomadaire Le Ligueur. Fort de son expérience, ce dernier est orienté vers un journalisme constructif et porteur de sens.

Pour faciliter le quotidien de ses membres, l'association leur propose une série de services et avantages tels que baby-sitting, bourses, carte familles nombreuses, vacances et loisirs à prix réduits... A l'écoute de tout parent, quelle que soit sa situation familiale, sociale, économique ou son origine, notre mouvement s'inscrit dans une démarche d'éducation permanente pour adultes.

avenue Émile de Béco, 109,  
1050 Bruxelles  
tel +32 2 507 72 11  
fax +32 2 507 72 00  
info@liguedesfamilles.be  
www.laligue.be



Avec le soutien de la Cocof (Commission communautaire française et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (service de l'éducation permanente).

Éditeur responsable : Sotieta Ngo, 80-82 rue du Vivier, 1050 Bruxelles.